

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 31 MARS 2015 A VOUZIERES**

Ayant pouvoir de vote: Mesdames BEGNY Agnès, BRUSA Régine, COSSON Pauline, COURAULT Josette, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, HERBAY Christelle, JACQUET Ghislaine, LENFANT Maryvonne LESUEUR Patricia, MASLACH Marie-Odile, MELIN Pascale, MERCIER Agnès, PASSERA Karine, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, THOMAS Andrée, VERNEL Martine et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, BARDIAUX François, BAUSSART Thierry, BESANCON Tony, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, COLIN Michel, COLSON Dominique, CORNEILLE Jean-Pierre, COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, DANNEAUX Dominique, DEFORGE Pierre, DEGLAIRE Gérard, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, FREY Hervé, GAVART Régis, GAVART Vincent, GODART Olivier, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HENRY Philippe, HUREAU Benoit, JUILLET Bruno, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LOUIS Marc, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MAS Raoul, MASSON Jean-Philippe, MEIS Michel, MIELCAREK Christian, MULLER Jean-Claude, NICOLITCH Christian, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PIC Jean-Yves, PIERSON Florent, PONCELET Francis, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RICHELET Jean-Pol, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoit, SOUDANT Gérard, THIERION Vincent, THOREL Dominique, VAIRY Lionel, VALET Bruno.

Représentés: Madame BAUDART Martine donne pouvoir à Monsieur Yann DUGARD, Madame DAPPE Christine donne pouvoir à Monsieur FERON Patrice, Madame PAYEN Françoise donne pouvoir à Monsieur ADAM Claude, Madame ROGER Magalie donne pouvoir à Monsieur CARPENTIER Dominique, Madame Anne SEMBENI donne pouvoir à Madame Karine PASSERA? Monsieur BROUILLON Patrick donne pouvoir à Monsieur SIGNORET Francis, Monsieur DION Christophe donne pouvoir à Monsieur ETIENNE Philippe, Monsieur GIRONDELOT Bernard donne pouvoir à Monsieur BOUILLON Jacques, Monsieur HULOT Christian donne pouvoir à Monsieur CORNEILLE Jean-Pierre, Monsieur LESOILLE Patrick donne pouvoir à Monsieur BOUILLON Daniel, Monsieur QUEVAL Guillaume donne pouvoir à Madame MASLACH Marie-Odile, Monsieur SCHWEMMER Michaël donne pouvoir à Monsieur BROYER Jean.

Absents Excusés: Mesdames DEVER Marie-Hélène et LEFORT Sylvie et Messieurs BRUAUX René, CARTELET Michel, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Thierry, HAULIN Eric, LAHOTTE Hervé, MEENS François, POTRON Francis.

Absents non excusés: Mesdames BECHARD Isabelle, NOIRANT Louise et SEMBENI Anne et Messieurs BARRE Régis, BEBIN Patrick, BESTEL Bernard, CARRE Joël, CARTELET Michel, CHARTIER Thierry, CERRAJERO Eladio, COLSON Gilles, DEMISSY Pierre, DERUE Roger, DESWAENE Bruno, FRANCAERT René, LANGE Didier, LAURENT-CHAUVET Pierre, LEJEUNE Gilles, LELARGE Jean-Pierre, LONGHAIS Christian, MATHIAS Frédéric, PHILIPPE Ludovic, PINCON Georges, RAUSSIN Bruno, RENARD Damien, RENAUX Thierry, SEMBENI Alain, THIERY Pierre, TORUTYAIX François.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les membres du Conseil communautaire de leur présence et félicite Messieurs Yann DUGARD et Benoît SINGLIT pour leur élection de conseillers départementaux 2015. Au nom du Conseil Communautaire, le Président leur indique compter sur eux pour défendre avec pugnacité l'Argonne Ardennaise, ce territoire rural qui a un sens.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nomination d'un sous-préfet pour l'arrondissement de Vouziers qui prendra ses fonctions en avril. Il remercie Monsieur Olivier GINEZ qui a assuré l'intérim à Vouziers et qui a été un soutien pour notre territoire.

Enfin, Monsieur le Président indique que le nouveau projet de la loi NOTRe, prévoit d'amplifier les compétences des intercommunalités. Ainsi, les compétences Eau et assainissement vont être transférées aux EPCI au 1^{er} janvier 2018.

Ce projet de loi prévoit également de repousser à mars 2016 l'adoption des schémas de mutualisation. Les syndicats intercommunaux inclus dans le périmètre des intercommunalités devraient être supprimés. La commission départementale de coopération intercommunale aura à travailler sur ce sujet.

Monsieur Raoul MAS est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Point d'information sur les décisions prises par le Bureau par délégation du Conseil Communautaire

Bureau du 03/12/2014

Adoption des tarifs 2015 de la billetterie du Parc Argonne Découverte.

Adoption des offres promotionnelles à mettre en œuvre au Parc Argonne Découverte.

Dégrèvement de loyer au profit d'un locataire d'un logement communautaire compte tenu d'une période d'absence d'eau chaude et chauffage.

Bureau du 02/02/2015

Adoption des tarifs de la boutique du Parc Argonne Découverte pour 2015.

Approbation du renouvellement du partenariat avec l'association Culture du Cœur : 15 entrées Adultes et 20 entrées enfants offertes.

Attribution de subventions pour rénovation de toitures et façades : 1 715,12 €

Bureau du 23/03/2015

Adoption des conventions de moyens 2015 avec Les Tourelles et le FJEP Centre social.

Adoption de la convention de moyens 2015 avec l'Office de tourisme de l'Argonne ardennaise.

Attribution de subventions aux associations pour un montant de 4 130 € :

Porteur du projet	Description	Subvention sollicitée	Décision du Bureau
Groupement des Associations Argonnaises	5ème festival de Musique - "Les Bars-Bars" 2015	200,00 €	200,00 €
Association Le Chêne Vert Vouzinois EHPAD	Demande de subvention pour financer une sortie à la ferme pédagogique de Liart le 27 mai 2015 pour une trentaine de résidents	500,00 €	325,00 €
Club Canin de l'Argonne de Vouziers	Demande d'aide pour l'organisation du sélectif en Ring-groupe 1 (équipage hommes/chiens) des 28 et 29 mars 2015	500,00 €	500,00 €
Ardennes Génétique Elevage	Demande d'aide pour l'organisation d'un concours bovins laitiers et chevaux de traits ardennais + exposition de bovins le 17 mai 2015 à Vouziers	2 000,00 €	440,00 €

Association Sportive collège-lycée de Vouziers Lycée Masaryk	Demande d'aide pour la participation au championnat de France de Raid Aventure en Guyane du 22 au 29 mars 2015	1 000,00 €	865,00 €
Association Foyer Rural des Boutats	Demande d'aide pour le projet d'Académie-Festival de musique de chambre à Boutt-aux-Bois du 29 juin au 5 juillet 2015	400,00 €	400,00 €
Les Musicales de Louvergny	Demande renouvellement soutien financier pour 2015	2 000,00 €	1 400,00 €

Monsieur Guy BOIZET estime que la subvention de 440€ attribuée à l'association Ardennes Génétique élevage est dérisoire et demande davantage de considération pour le monde agricole. Monsieur Frédéric COURVOISIER-CLEMENT explique que la commission Sport, Culture et vie Associative, après avoir étudié le dossier de demande de subvention le 05/03/15, a constaté qu'une ligne de dépenses de près de 5000€ est inscrite pour des frais de repas. En conséquence, cette somme n'a pas été prise ne compte dans les dépenses éligibles.

Monsieur Guy BOIZET évoque les difficultés de l'association à constituer un tel dossier. Monsieur COURVOISIER-CLEMENT le concède expliquant que la commission a statué sur la base du dossier déposé.

Il ajoute cependant que le dispositif mis en place dernièrement prévoit qu'un complément de subvention peut être effectué en fin d'année si l'enveloppe financière le permet et si un bilan positif de l'année est transmis par cette association.

Parc Argonne Découverte : Adoption des tarifs du restaurant La Cime des Arbres

Parc Argonne Découverte : Ajout de tarifs complémentaires pour la boutique

Autorisation de signature d'avenants relatifs au marché de travaux du Centre aquatique.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11/02/2015

Monsieur Hubert OUDIN souhaiterait que les prénoms (ou au moins les initiales) des élus soit inscrits dans les futurs compte rendus du fait de plusieurs homonymes au sein des conseillers communautaires.

De plus, en page 17 du dernier compte-rendu, la remarque portant sur la rentabilité hébergements insolites est attribuée à Monsieur Patrick MACHINET or, Monsieur Hubert OUDIN en est à l'initiative.

Plus aucune remarque n'étant faite, les membres du Conseil communautaire **APPROUVENT** le compte-rendu de séance du 11/02/2015, avec les modifications ci-dessus, à l'unanimité.

3. RAPPORT D'ACTIVITES 2014

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose à notre EPCI la transmission d'un rapport d'activités de l'année 2014 avant le 30 septembre 2015 à ses communes-membres.

Ainsi, ce rapport repensé en 2014 et intitulé « Les chiffres clefs de la 2C2A » a vocation à faciliter le décryptage et l'évaluation des politiques communautaires par les élus.

Monsieur Maël FOURRIER-DAVID indique que ce rapport d'activité sera transmis à tous les maires des communes de la 2C2A avant le 30 septembre 2015 qui doivent en faire une présentation en conseil municipal.

Monsieur le Président ajoute que ce document sera transmis à partir de cette année à l'ensemble des usagers du territoire en boîte aux lettres, avec le prochain 2C2A Mag' et l'Agend'Argonne.

N'ayant aucune remarque, les membres du Conseil communautaire **APPROUVENT** ce rapport d'activité, à l'unanimité.

4. FINANCES

- *Comptes de gestion 2014*

Madame la Comptable publique étant absente, Monsieur Léo MAKSDUD informe le Conseil communautaire que les comptes de gestion 2014 sont conformes aux comptes administratifs 2014.

Les membres du Conseil communautaire **APPROUVENT** les comptes de gestion 2014, à l'unanimité.

- *Comptes administratifs 2014*

Monsieur Olivier GODART, Vice-Président de la commission Finances présente les comptes administratifs :

Budget Déchets Ménagers

Résultat d'exercice

	Dépenses	Recettes	Résultats 2014
Fonctionnement	2 090 443,83	2 088 661,84	-1 781,99
Investissement	101 206,51	203 108,61	101 902,10
TOTAL	2 191 650,34	2 291 770,45	100 120,11

Résultat de clôture

	Résultat de clôture au 31/12/2013	Résultats 2014	Résultat de clôture au 31/12/2014
Fonctionnement	657 412,69	-1 781,99	655 630,70
Investissement	77 840,52	101 902,10	179 742,62
TOTAL	735 253,21	100 120,11	835 373,32

Budget Parc Argonne Découverte

Résultat d'exercice

	Dépenses	Recettes	Résultats 2014
Fonctionnement	679 883,39	848 558,76	168 675,37
Investissement	1 778 885,78	558 368,29	-1 220 517,49
TOTAL	2 458 769,17	1 406 927,05	-1 051 842,12

Résultat de clôture

	Résultat de clôture au 31/12/2013	Résultats 2014	Résultat de clôture au 31/12/2014
Fonctionnement	-298 805,47	168 675,37	-130 130,10
Investissement	212 773,68	-1 220 517,49	-1 007 743,81
TOTAL	-86 031,79	-1 051 842,12	-1 137 873,91

Des Restes à réaliser ont été passés sur ce budget à hauteur de :

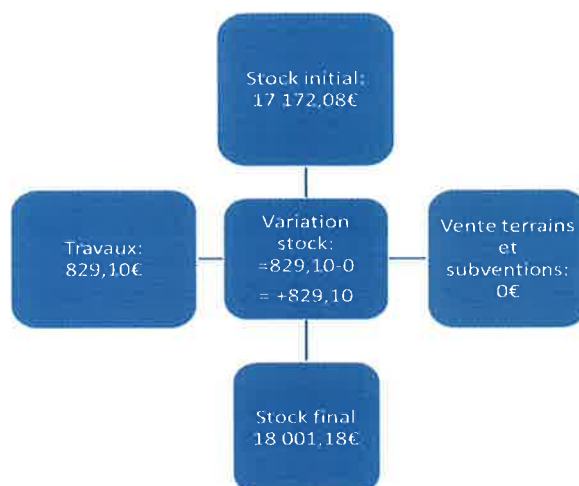
Dépenses d'investissement : 2'000,00€

Recettes d'investissement : 824'000,00€

Monsieur le Président souligne que ces restes à réaliser concernent des subventions restant à percevoir pour la nouvelle scénographie du Parc. Ainsi, le résultat net est d'environ -300 000 € en investissement.

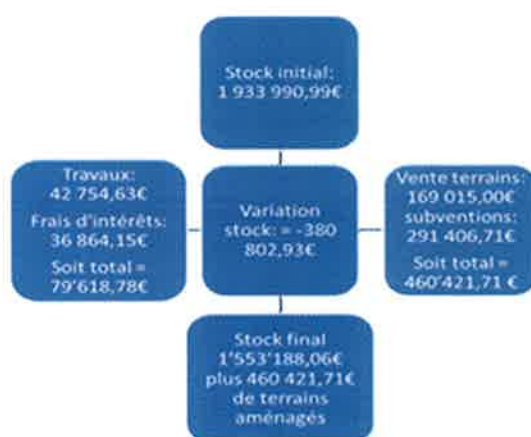
Budget PAE Buzancy

Monsieur Léo MAKSDUD, Directeur Financier, présente ce budget par le biais du graphique ci-dessous.



Budget ZAE Vouziers

Monsieur Léo MAKSDUD, Directeur Financier, présente ce budget par le biais du graphique ci-dessous.



Monsieur Olivier GODART reprend la suite des budgets.

Budget Piscine

Résultat d'exercice

	Dépenses	Recettes	Résultats 2014
Fonctionnement	114 908,84	442 476,34	327 567,50
Investissement	966 748,65	2 214 732,61	1 247 983,96
TOTAL	1 081 657,49	2 657 208,95	1 575 551,46

Résultat de clôture

	Résultat de clôture au 31/12/2013	Résultats 2014	Résultat de clôture au 31/12/2014
Fonctionnement	0,00	327 567,50	327 567,50
Investissement	-490 578,11	1 247 983,96	757 405,85
TOTAL	-490 578,11	1 575 551,46	1 084 973,35

Budget Bâtiment d'entreprise

Résultat d'exercice

	Dépenses	Recettes	Résultats 2014
Fonctionnement	34 461,47	0,00	-34 461,47
Investissement	1 119 346,12	294 742,63	-824 603,49
TOTAL	1 153 807,59	294 742,63	-859 064,96

Résultat de clôture

	Résultat de clôture au 31/12/2013	Résultats 2014	Résultat de clôture au 31/12/2014
Fonctionnement	0,00	-34 461,47	-34 461,47
Investissement	547 658,97	-824 603,49	-276 944,52
TOTAL	547 658,97	-859 064,96	-311 405,99

Des Restes à réaliser ont été passés sur ce budget à hauteur de :

Dépenses d'investissement : 70'000,00€

Recettes d'investissement : 101'000,00€

Budget : Budget général

Résultat d'exercice

	Dépenses	Recettes	Résultats 2014
Fonctionnement	4 765 176,32	5 120 857,78	355 681,46
Investissement	391 637,64	806 624,38	414 986,74
TOTAL	5 156 813,96	5 927 482,16	770 668,20

Résultat de clôture

	Résultat de clôture au 31/12/2013	Résultats 2014	Résultat de clôture au 31/12/2014
Fonctionnement	4 798 176,82	355 681,46	5 153 858,28
Investissement	-253 994,57	414 986,74	160 992,17
TOTAL	4 544 182,25	770 668,20	5 314 850,45

Des Restes à réaliser ont été passés sur ce budget à hauteur de :

Dépenses d'investissement : 113'000,00€

Recettes d'investissement : 86'000,00€

Résultats Cumulés 2014

Résultat d'exercice

	Dépenses	Recettes	Résultats 2014
Fonctionnement	10 216 795,33	11 041 610,98	824 815,65
Investissement	6 494 629,70	6 489 161,30	-5 468,40
TOTAL	16 711 425,03	17 530 772,28	819 347,25

Résultat de clôture

	Résultat de clôture au 31/12/2013	Résultats 2014	Résultat de clôture au 31/12/2014
Fonctionnement	5 131 140,15	824 815,65	5 955 955,80
Investissement	-27 986,93	-5 468,40	-33 455,33
TOTAL	5 103 153,22	819 347,25	5 922 500,47

Affectation des résultats

Budget Déchets Ménagers

Compte 002 : Recettes de fonctionnement- Excédent de fonctionnement reporté : 655'630,70€

Compte 001 : Recettes d'investissement-Excédent d'investissement reporté : 179'742,62€

Budget Parc Argonne Découverte

Compte 002 : Dépenses de fonctionnement- Déficit de fonctionnement reporté : 130'130,10€

Compte 001 : Dépenses d'investissement- Déficit d'investissement reporté : 1'007'743,81€

Budget PAE Buzancy

Compte 002 : Recettes de fonctionnement- Excédent de fonctionnement reporté : 180,15€

Compte 001 : Recettes d'investissement-Excédent d'investissement reporté : 113'476,60€

Budget ZAE Vouziers

Compte 002 : Dépenses de fonctionnement- Déficit de fonctionnement reporté : 16'689,26€

Compte 001 : Recettes d'investissement-Excédent d'investissement reporté : 39'615,76€

Budget Piscine

Compte 002 : Recettes de fonctionnement- Excédent de fonctionnement reporté : 327'567,50€

Compte 001 : Recettes d'investissement-Excédent d'investissement reporté : 757'405,85€

Budget Bâtiment d'entreprise

Compte 002 : Dépenses de fonctionnement- Déficit de fonctionnement reporté : 34 461,47€

Compte 001 : Dépenses d'investissement- Déficit d'investissement reporté : 276 944,52€

Budget Budget général

Compte 002 : Recettes de fonctionnement- Excédent de fonctionnement reporté : 5'153'858,28€

Compte 001 : Recettes d'investissement-Excédent d'investissement reporté : 160 992,17€

Monsieur le Président souhaite connaître les remarques sur ces comptes administratifs. Il ajoute que la situation financière est saine mais que les marges de manœuvre s'amenuisent.

Aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Président quitte la salle conformément à l'article 2121-14 du CGCT afin qu'il soit procédé aux votes de ces différents comptes, sous la Présidence de Monsieur Yann DUGARD, 1^{er} vice-président.

Compte administratif 2014 Déchets Ménagers : les membres du Conseil communautaire APPROUVENT ce compte administratif à l'unanimité (91 voix POUR)

Compte administratif 2014 Parc Argonne Découverte : les membres du Conseil communautaire APPROUVENT ce compte administratif avec 88 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION pour 91 VOTANTS.

Compte administratif 2014 PAE Buzancy : les membres du Conseil communautaire APPROUVENT ce compte administratif, à l'unanimité (91 voix POUR).

Compte administratif 2014 ZAE Vouziers : les membres du Conseil communautaire APPROUVENT ce compte administratif avec 90 voix POUR et 1 ABSTENTION.

Compte administratif 2014 Piscine Communautaire : les membres du Conseil communautaire APPROUVENT ce compte administratif, à l'unanimité (91 voix POUR)

Compte administratif 2014 Bâtiment d'Entreprise : les membres du Conseil communautaire APPROUVENT ce compte administratif, à l'unanimité (91 voix POUR)

Compte administratif 2014 Budget général : les membres du Conseil communautaire APPROUVENT ce compte administratif, à l'unanimité (91 voix POUR)

De retour dans la salle, Monsieur le Président remercie le Conseil Communautaire pour sa confiance, les vice-présidents, les élus dans leur ensemble ainsi que le personnel de la 2C2A pour le travail effectué durant cette année 2014.

• *Affectation des résultats 2014*

Budget	Investissement/ fonctionnement	Excédent reporté	Déficit reporté
Déchets Ménagers	Fonctionnement	655 630,70 €	
	Investissement	179 742,62 €	
PAD	Fonctionnement		- 130 130,10 €
	Investissement		- 1 007 743,81 €
PAE Buzancy	Fonctionnement	180,15 €	
	Investissement	113 476,60€	
ZAE Vouziers	Fonctionnement		- 16 689,26 €
	Investissement	39 615,76€	
Piscine communautaire	Fonctionnement	327 567,50 €	
	Investissement	757 405,85€	

Bâtiment d'entreprise	Fonctionnement		- 34 461,47 €
	Investissement		- 276 944,52 €
Budget général	Fonctionnement	5 153 858,28 €	
	Investissement	160 992,17 €	

• *Vote des taux 2015*

	Bases 2014	Taux 2014	Produits 2014	Bases 2015	produit 2015 taux inchangés
TH	12 837 059	5,94%	762 521	13 094'000	777 784
TFB	10 972 883	4,28%	469 640	11 461'000	490 531
TFNB	4 303 425	7,01%	301 668	4 345 000	304 585
CFE	3 153 065	20,72%	653 359	3 260 000	675 396
Total imposition avec pouvoir de taux			2 187 188		2 248 296
CVAE	620 460			536 769	
TASCOM	174 370			174 370	
TAFNB	18 842			18 874	
IFER	270 109			272 543	
Total imposition			3 270 969		3 250 852

Monsieur le Président propose de ne pas modifier les taux pour cette année 2015.

Les membres du Conseil communautaire APPROUVENT les taux 2015, ci-dessus, à l'unanimité.

• *Vote des budgets 2015*

BP 2015 Déchets Ménagers
Dépenses de fonctionnement

		Alloué 2014	CA 2014	BP 2015	Commentaires
Total déficit de fonctionnement reporté					
2	Déficit de fonctionnement reporté				
Total Charges à caractère général		669 640,00	630 303,86	640 500,00	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	1 800,00	1 381,15	1 300,00	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	8 350,00	7 400,71	10 550,00	Petit équipement + vêtements travail
6064	Fournitures administratives	2 500,00	663,90	2 500,00	
6066	Carburants	69 000,00	66 905,23	64 000,00	
6068	Autres matières et fournitures	0,00	740,04	0,00	
611	Sous-traitance générale	483 240,00	458 117,18	466 700,00	prestations en déchèteries, collecte recyclables
61551	Matériel roulant	32 000,00	42 390,05	37 000,00	Réparations camions
61558	Autres biens mobiliers	12 750,00	3 921,87	1 750,00	
6156	Maintenance	3 800,00	3 937,06	4 000,00	Logiciel de facturation
6168	Autres	5 000,00	4 714,35	5 000,00	Assurances
618	Divers	7 000,00	3 098,00	1 000,00	Formations
6236	Catalogues et imprimés	8 000,00	1 707,60	15 000,00	
6241	Transport sur achats	0,00	1 392,00	0,00	
6251	Voyages et déplacements	1 200,00	829,95	1 000,00	
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	4 597,04	0,00	
6262	Frais de télécommunications	2 000,00	1 923,87	2 200,00	
627	Services bancaires et assimilés	500,00	7,86	0,00	
6287	Remboursements de frais	27 000,00	26 004,00	27 000,00	Utilisation locaux à Ballay
6358	Autres droits	1 500,00	572,00	1 500,00	Taxe sur véhicule
Total Charges de personnel et frais assimilés		360 000,00	359 867,96	355 000,00	
6332	Cotisations versées au FNAL	350,00	978,07	1 000,00	
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	5 200,00	4 588,57	4 500,00	
6338	Autres impôts, taxes & vers. assimilés sur rémunér.	350,00	587,23	500,00	
6411	Personnel titulaire	204 000,00	199 955,03	197 000,00	
6414	Indemnités et avantages divers	28 000,00	26 193,98	25 700,00	
6415	Supplément familial	11 500,00	13 005,98	12 500,00	
6451	Cotisations à l'URSSAF	41 000,00	34 752,65	34 300,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	50 500,00	57 213,33	57 000,00	
6454	Cotisations aux ASSÉDIC	3 000,00	1 447,46	1 500,00	Temps de travail en moins suite réorganisation service mais hausse 2% annuels salaires
6458	Cotisations aux organismes sociaux	14 500,00	19 705,22	19 500,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 600,00	1 440,44	1 500,00	
Total Dépenses imprévues		130 000,00	0,00	100 000,00	
22	Dépenses imprévues	130 000,00	0,00	100 000,00	
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections		195 573,05	195 003,61	170 000,00	
6811	Dot. aux amort. des immo. incorporelles & corporelles	195 573,05	195 003,61	170 000,00	
Total Autres charges de gestion courante		840 542,51	838 845,71	851 696,28	
6542	Créances éteintes	0,00	452,00		
658	Charges diverses de la gestion courante	840 542,51	838 393,71	851 696,28	Traitement des OM + cotisation Valodea + broyage branches en déchèteries
Total Charges financières		11 655,08	11 655,08	10 832,22	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 414,04	12 414,04	11 620,51	
661121	ICNE de l'exercice N	11 135,59	11 135,59	10 347,30	
661122	ICNE de l'exercice N-1	-11 894,55	-11 894,55	-11 135,59	
Total Charges exceptionnelles		514 011,18	14 767,61	574 602,20	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 500,00	14 767,61	15 000,00	
678	Autres charges exceptionnelles	511 511,18	0,00	559 602,20	
Total Dotations aux amortissements, dépréc. & pro		40 000,00	40 000,00	40 000,00	
6817	Dot. aux dépréciations des actifs circulants	40 000,00	40 000,00	40 000,00	Provision pour impayés
Total		2 761 421,82	2 090 443,83	2 742 630,70	

Recettes de fonctionnement

		Alloué 2014	CA 2014	BP 2015	Commentaires
Total Excédent de fonctionnement reporté		657 412,69	0,00	655 630,70	
2	Excédent de fonctionnement reporté	657 412,69	0,00	655 630,70	
Total Atténuations de charges		0,00	9 842,39	0,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	9 842,39	0,00	
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections		36 672,93	36 672,92	15 500,00	
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résultat	36 672,93	36 672,92	15 500,00	Amortissement subvention ADEME passage en RI
Total Produits des services, domaine et ventes diverses		1 701 000,00	1 726 465,32	1 788 000,00	
706	Prestations de services	1 501 000,00	1 502 730,88	1 508 000,00	Redevance OM
707	Ventes de marchandises	200 000,00	223 574,44	280 000,00	Ventes matériaux divers
7083	Locations diverses	0,00	160,00		
Total Subventions d'exploitation		364 336,20	309 499,67	283 500,00	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	364 336,20	309 499,67	283 500,00	Subventions ADEME + Soutien à la tonne triée Valodea + Versement aide au transport
Total Produits financiers		0,00	0,37	0,00	
761	Produits de participations	0,00	0,37	0,00	
Total Produits exceptionnels		2 000,00	6 181,17	0,00	
7711	Dépenses et pénalités perçues	2 000,00	4 425,00	0,00	
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	0,00	1 415,72	0,00	
778	Autres produits exceptionnels	0,00	340,45	0,00	
Total		2 761 421,82	2 088 661,84	2 742 630,70	

Dépenses d'investissement

		Alloué 2014	CA 2014	Total BP 2015	Commentaires
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections		36 672,93	36 672,92	15 500,00	
13918	Autres	36 672,93	36 672,92	15 500,00	
Total Emprunts et dettes assimilés		20 607,50	20 607,50	21 401,03	
1641	Emprunts en euros	20 607,50	20 607,50	21 401,03	
Total Immobilisations incorporelles		6 000,00	0,00	6 000,00	
2033	Frais d'insertion	1 000,00	0,00	1 000,00	
2051	Concessions et droits assimilés	5 000,00	0,00	5 000,00	
Total Immobilisations corporelles		62 500,00	43 926,09	60 000,00	
2138	Autres constructions	15 000,00	0,00		
2182	Matériel de transport			10 000,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	1 399,80	5 000,00	
2188	Autres	47 500,00	42 526,29	45 000,00	
Total		125 780,43	101 206,51	102 901,03	

Recettes d'investissement

		Alloué 2014	CA 2014	Total BP 2015	Commentaires
Total Excédent d'investissement reporté		77 840,52	0,00	179 742,62	
1	Excédent d'investissement reporté	77 840,52	0,00	179 742,62	
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections		195 573,05	195 003,61	170 000,00	
2805	Concessions & droits similaires,brevets,licences.	6 518,20	6 518,20	6 600,00	
28138	Autres constructions	2 408,89	1 839,45	1 900,00	
28154	Matériel industriel	17 777,00	17 777,00	18 000,00	
281788	Autres	3 659,49	3 659,49		
28182	Matériel de transport	91 105,70	91 105,70	66 400,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique			600,00	
28188	Autres	74 103,77	74 103,77	76 500,00	
Total Dotations, fonds divers et réserves		9 000,00	4 024,00	9 000,00	
10222	FCTVA	9 000,00	4 024,00	9 000,00	
Total Subventions d'investissement reçues		21 314,00	4 081,00	91 000,00	
1311	Etat et établissements nationaux	0,00	4 081,00		
1317	Budget communautaire et fonds structurels	21 314,00	0,00		
1318	Autres			91 000,00	Subvention ADEME
Total		303 727,57	203 108,61	449 742,62	

A la suite de la présentation du budget annexe « Déchets ménagers » par Monsieur Olivier GODART, Monsieur Michel COLIN constate près de 400 000€ d'excédent d'investissement et 500 000€ de fonctionnement. Il demande s'il était donc nécessaire d'augmenter la REOM en 2015 car il lui semble que cela aurait pu être absorbé par le budget.

Monsieur le Président fait état de la politique établie visant à investir sans le recours à l'emprunt, ce qui veut dire que l'excédent de fonctionnement va basculer en investissement.

Monsieur Léo MAKSUD précise que cet excédent servira d'auto financement pour le renouvellement de la flotte de véhicules.

Monsieur le Président indique que la politique d'amortissement doit être également revue ; actuellement elle est de 6 ans.

Monsieur le Président indique, par ailleurs, que sur ce budget, le montant cumulé des impayés s'élève à environ 100 000€. Un courrier au Directeur Général des Finances Publiques a été envoyé, afin de pouvoir obtenir un RDV pour régler ce problème. Le regroupement des trésoreries doit être effectif en septembre 2015, mais en attendant, peu de moyens sont mis en œuvre afin de recouvrer les créances auprès des usagers.

Une question est posée quant à la perspective de louer des bennes d'ordures ménagères.

Monsieur Le Président indique que ce type de location sur du matériel spécifique et fortement sollicité n'existe pas.

Le budget primitif Déchets ménagers 2015 est APPROUVE, à l'unanimité, par les membres du Conseil communautaire.

BP 2015: Parc Argonne Découverte
Dépenses de fonctionnement

		Alloué 2014	CA 2014	BP 2015	Commentaires
Total Déficit de fonctionnement reporté		298 805,47	0,00	130 130,10	
2	Déficit de fonctionnement reporté	298 805,47	0,00	130 130,10	
Total Charges à caractère général		249 750,00	248 833,78	262 550,00	
60611	Eau et assainissement	1 900,00	9 174,01	4 000,00	
60612	Énergie - Electricité	21 000,00	24 685,63	30 000,00	hausse coût chauffage nouvelle scénographie
60622	Carburants	900,00	494,45	500,00	
60623	Alimentations	36 000,00	27 413,17	30 000,00	Achat restaurant
60628	Autres fournitures non stockées	39 500,00	28 674,78	30 000,00	soins et nourriture animaux
60631	Fournitures d'entretien	2 500,00	3 924,61	4 000,00	
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	9 538,69	9 000,00	
60636	Vêtements de travail	200,00	596,25	500,00	
6064	Fournitures administratives	1 400,00	1 004,02	1 000,00	
6068	Autres matières et fournitures	9 500,00	9 434,28	10 000,00	Achat boutique
61521	Terrains	200,00	452,50	0,00	
61522	Bâtiments	800,00	0,00	0,00	
61551	Matériel roulant	250,00	0,00	200,00	
61558	Autres biens mobiliers	5 000,00	11 319,92	8 500,00	réparations diverses
6156	Maintenance	15 500,00	14 194,53	14 500,00	dont hamac à bords et ascenseur
616	Primes d'assurances	2 500,00	3 070,92	3 200,00	
6184	Versements à des organismes de for	1 000,00	1 450,00	3 000,00	
6188	Autres frais divers	8 500,00	5 304,16	5 500,00	Travail partage + diverses prestations
6225	Indemnités au comptable et aux régis	550,00	0,00	0,00	
6226	Honoraires	4 000,00	3 626,86	3 600,00	
6228	Divers	4 500,00	72,00	0,00	
6231	Annonces et insertions	37 000,00	41 118,64	41 000,00	
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	80,60	0,00	Communication
6236	Catalogues et imprimés	4 000,00	3 364,24	3 400,00	
6237	Publications	200,00	263,00	300,00	
6241	Transports de biens	4 500,00	1 314,25	500,00	
6248	Divers	0,00	30,50	0,00	
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	3 181,78	2 500,00	
6262	Frais de télécommunications	8 000,00	8 585,34	8 500,00	
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	896,16	800,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	200,00	320,57	300,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	16 000,00	20 617,42	27 000,00	
6284	Redevances pour services rendus	1 000,00	1 352,50	1 300,00	
62871	A la collectivité de rattachement	10 000,00	10 000,00	16 000,00	Utilisation service technique mutualisé
63512	Taxes foncières	3 000,00	3 148,00	3 300,00	
63513	Autres impôts locaux	150,00	0,00	0,00	
6353	Impôts indirects	0,00	130,00	150,00	
Total Charges de personnel et frais assim		243 000,00	242 158,75	284 000,00	
6332	Cotisations versées au FNAL	300,00	804,74	900,00	
6336	Cotisations au centre national et CNFF	4 500,00	3 712,80	3 800,00	
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés s	200,00	482,75	500,00	
64111	Rémunération principale	33 000,00	18 763,75	20 500,00	
64112	NBI,supp. fam. de traite. & indemnité d	2 500,00	476,60	500,00	
64118	Autres indemnités	1 500,00	2 055,69	2 500,00	
64131	Rémunération	122 000,00	124 251,18	141 000,00	

64138	Autres indemnités	7 000,00	18 728,71	20 000,00
64162	Emplois d'avenir	0,00	0,00	16 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	42 000,00	45 126,83	49 300,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	13 500,00	11 614,64	12 000,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	8 000,00	8 790,22	9 000,00
6455	Cotisations pour assurance du perso	5 500,00	5 456,01	6 000,00
6458	Cotisations aux organismes sociaux	2 000,00	695,92	800,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	1 198,91	1 200,00
Total Virement à la section d'investissement		56 500,00	0,00	0,00
23	Virement à la section d'investissement	56 500,00	0,00	0,00
Total Opérations d'ordre de transfert entre		156 883,13	156 869,31	380 500,00
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles	156 883,13	156 869,31	380 500,00
Total Charges financières		31 370,96	30 497,55	26 018,73
66111	Intérêts réglés à l'échéance	33 675,62	32 802,21	27 198,26
661121	ICNE de l'exercice N	14 124,99	14 124,99	12 945,46
661122	ICNE de l'exercice N-1	-16 429,65	-16 429,65	-14 124,99
Total Charges exceptionnelles		2 000,00	1 524,00	2 000,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur me	0,00	21,00	
6718	Autres charges exceptionnelles sur o	0,00	3,00	
673	Titres annulés (sur excercices antérie	2 000,00	1 500,00	2 000,00
Total		1 038 309,56	679 883,39	1 085 198,83

Recettes de fonctionnement

	Alloué 2014	CA 2014	BP 2015	Commentaires
Total Atténuations de charges	7 000,00	8 233,58		
6419	Remboursements sur rémunérations d	7 000,00	8 233,58	
Total Opérations d'ordre de transfert entre		92 095,08	92 095,08	113 000,00
722	Trvx en régie immobilisations corporelles			5 000,00
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au c	92 095,08	92 095,08	108 000,00
Total Produits des services, domaine et ve		338 700,00	388 752,59	392 500,00
7062	Redevances & droits des serv. à cara	337 100,00	386 284,00	390 000,00
7082	Commissions	1 600,00	2 331,13	2 500,00
70878	par d'autres redevables	0,00	19,22	0,00
7088	Autres prod.d'activ.annexes(abon.&v	0,00	118,24	0,00
Total Dotations, subventions et participat		2 725,00	2 725,00	8 600,00
74712	Emplois d'avenir	0,00	12 982,71	8 600,00
7478	Autres organismes	2 725,00	2 725,00	0,00
Total Autres produits de gestion courante		590 789,48	348 805,98	570 598,83
7552	Prise en charge du deficit du budget a	590 789,48	348 805,47	570 598,83
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,51	0,00
Total Produits exceptionnels		7 000,00	7 946,53	500,00
7711	Dédits et pénalités perçues	6 500,00	6 504,43	
7718	Autres produits exceptionnels sur op.	0,00	58,90	
773	Mandats annulés ou atteints déchéan	500,00	0,00	500,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	1 383,20	
Total		1 038 309,56	848 558,76	1 085 198,83

BP 2015: Parc Argonne Découverte Investissement
Dépenses d'investissement

		Alloué 2014	CA 2014	RAR	Propositions nouvelles	BP 2015	Commentaires
Total Excédent d'investissement reporté					1 007 743,81	1 007 743,81	
1	Déficit d'investissement reporté				1 007 743,81	1 007 743,81	
Total opérations entre sections		92 095,08	92 095,08		113 000,00	113 000,00	
13911	Etat et établissements nationaux	15 304,05	15 304,05				
13912	Régions	45 145,07	45 145,07		32 600,00	32 600,00	
13913	Départements	11 681,60	11 681,60		42 850,00	42 850,00	
13917	Budget communautaire et fonds struc	15 853,45	15 853,45		26 000,00	26 000,00	Amortissements
13918	Autres	4 110,91	4 110,91				
13931	Autres				6 550,00	6 550,00	
2138	Autres bâtiments publics				5 000,00	5 000,00	TRX REGIE
Total Opérations patrimoniales		125 000,00	123 604,23			0,00	
21318	Autres bâtiments publics	125 000,00	0,00				
2313	Constructions	0,00	123 604,23				
Total Dotations, fonds divers et réserves		400,00	308,00				
10222	FCTVA	400,00	308,00				
Total Emprunts et dettes assimilés		179 976,27	179 976,27		119 343,64	119 343,64	
1641	Emprunts en euros	179 976,27	179 976,27		119 343,64	119 343,64	
Total Immobilisations incorporelles		4 600,00	0,00		27 000,00	27 000,00	
2031	Frais d'études	2 000,00	0,00		24 000,00	24 000,00	Etude hébergements insolites
2033	Frais d'insertion	1 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	
2051	Concessions et droits similaires	1 600,00	0,00		1 000,00	1 000,00	
Total Immobilisations corporelles		91 000,00	90 278,06		33 500,00	33 500,00	
21318	Autres bâtiments publics	0,00	1 117,44				
2138	Autres constructions	15 000,00	51 974,87		20 000,00	20 000,00	Surpresseur
2183	Matériel de bureau et matériel informa	3 000,00	2 526,24		2 000,00	2 000,00	
2184	Mobilier	0,00	2 396,62				
2185	Cheptel	8 000,00	7 200,00		1 500,00	1 500,00	chiens et oiseaux
2188	Autres immobilisations corporelles	65 000,00	25 062,89		10 000,00	10 000,00	Panneaux FEADER + divers matériel
Total Immobilisations en cours		1 295 000,00	1 292 624,14	2 000,00	120 000,00	122 000,00	
2313	Constructions	1 295 000,00	1 292 624,14	2 000,00	120 000,00	122 000,00	accessibilité+hamac
Total		1 788 071,35	1 778 885,78	2 000,00	1 420 587,45	1 422 587,45	

Recettes d'investissement

		Alloué 2014	CA 2014	RAR		BP 2015	Commentaires
Total Excédent d'investissement reporté		212 773,68	0,00				
1	Excédent d'investissement reporté	212 773,68	0,00				
Total Virement de la section de fonctionn		56 500,00	0,00			0,00	
21	Virement de la section de fonctionn	56 500,00	0,00				
Total Opérations d'ordre de transfert entr		156 883,13	156 869,31		380 500,00	380 500,00	
28051	Concessions et droits similaires	2 582,78	2 582,78		2 500,00	2 500,00	
28138	Autres constructions	118 483,10	118 568,78		348 000,00	348 000,00	
28152	Installations de voirie	1 019,46	1 019,46		1 100,00	1 100,00	
281578	Autre matériel et outillage de voirie	96,50	96,50				
28158	Autres install., matériel et outillage tec	594,02	594,02				Amortissements
28182	Matériel de transport	3 263,10	3 263,10		3 300,00	3 300,00	
28183	Matériel de bureau et informatique	2 103,04	2 103,04		1 400,00	1 400,00	
28184	Mobilier	1 354,56	1 354,56		1 600,00	1 600,00	
28188	Autres immobilisations corporelles	27 386,57	27 287,07		22 600,00	22 600,00	
Total Opérations patrimoniales		125 000,00	123 604,23			0,00	
238	Avances versées sur comm.inmo.cor	125 000,00	123 604,23				
Total Dotations, fonds divers et réserves		239 000,00	34 307,00	204 500,00	55 000,00	259 500,00	
10222	FCTVA	239 000,00	34 307,00	204 500,00	55 000,00	259 500,00	
Total Subventions d'investissement reçue		906 200,00	243 587,75	619 500,00	116 000,00	736 500,00	
1312	Régions	113 000,00	113 107,60		0,00		
1313	Départements	142 000,00	79 910,00	63 000,00	15 000,00	78 000,00	
1317	Budget communautaire et fonds struc	466 200,00	50 570,15	371 500,00	22 500,00	394 000,00	hamac+nursery
1327	Budget communautaire et fonds struc	20 000,00	0,00	20 000,00		20 000,00	
1331	Dotation d'équipement des territoires r	165 000,00	0,00	165 000,00	78 500,00	243 500,00	solde 2012-2015+accessibilité + nursery+hamac
Total Emprunts et dettes assimilés		91 714,54	0,00		47 087,45	47 087,45	
168751	GFP de rattachement	91 714,54	0,00		47 087,45	47 087,45	
Total		1 788 071,35	558 368,29	824 000,00	598 587,45	1 422 587,45	

Monsieur Michel COLIN s'inquiète du lourd déficit d'investissement prévu sur le budget PAD. Monsieur le Président souligne le fait que la nouvelle scénographie pèse beaucoup sur le budget. Nous espérons une augmentation des recettes grâce à une fréquentation plus importante ; La récente création d'un emploi devrait permettre d'accueillir plus de groupes sur une période plus longue. C'est d'ailleurs le contrat moral établi avec la responsable d'exploitation du site.

Monsieur Léo MAKSUD indique également que des subventions sont attendues.

Monsieur Michel COLIN indique être inquiet sur le programme d'investissements prévisionnels qui ne générera pas selon lui une augmentation des recettes, citant l'exemple de l'extension des hamacs à bonds.

Monsieur Olivier GODART affirme que le levier tourisme sur le territoire va créer de la richesse et de l'évènementiel.

Monsieur Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ajoute que l'époque où les petits investissements généraient des recettes importantes est révolue.

Monsieur Michel COLIN interroge sur la durée d'amortissement de la nouvelle scénographie.

Monsieur Léo MAKSUD indique qu'elle est de 7 ans, tout comme la durée de l'emprunt.

Monsieur Jean-Pierre CORNEILLE demande si ce sont des chiens de garde qui vont être achetés.

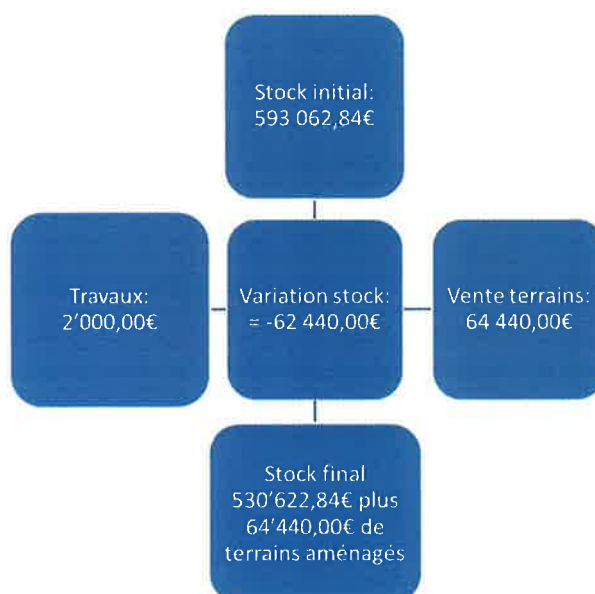
Monsieur le Président indique qu'il s'agit de chiens de troupeaux, destinés à développer une animation supplémentaire.

Monsieur Jean-Philippe MASSON constate en page 7 du rapport d'activités 2014, sur le graphique PAD, que les courbes du nombre d'entrées et du chiffre d'affaires se rapprochent dangereusement.

Monsieur Jacques BOUILLON explique que le nombre de visiteurs augmente ainsi que le chiffre d'affaires car il y a beaucoup de « pass famille » donc moins d'entrées de validées.

Plus aucune remarque n'étant faite, les membres du Conseil communautaire **APPROUVENT** le budget Primitif 2015 du Parc Argonne Découverte, par 90 voix POUR et 1 abstention.

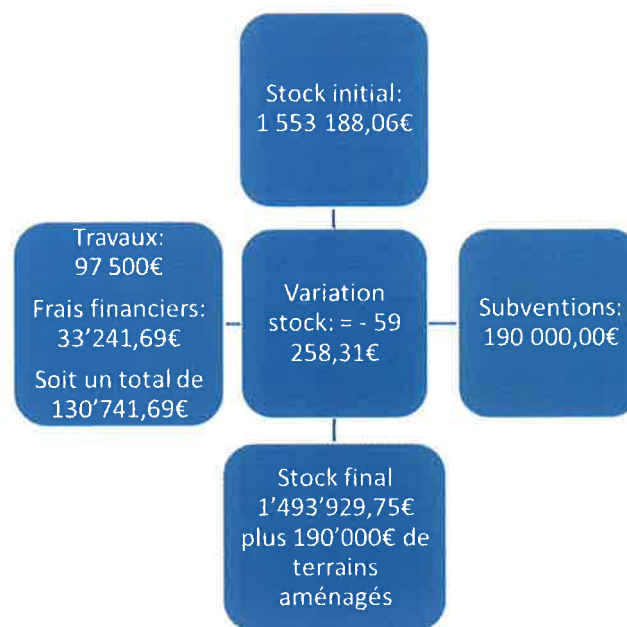
BP 2015 : PAE BUZANCY



Pour répondre à la question de Monsieur Guy BOIZET, Monsieur le Président indique que le dossier est en cours d'examen. A l'heure d'aujourd'hui, le terrain concerné par une offre d'achat à prix moindre, semble constructible sous certaines conditions.

Plus aucune remarque n'étant faite, les membres du Conseil communautaire APPROUVENT le budget Primitif 2015 PAE BUZANCY, à l'unanimité.

BP 2015 : ZAC DE VOUZIERS



Monsieur le Président précise qu'il n'existe pas de candidats à l'achat de parcelles actuellement.

Plus aucune remarque n'étant faite, les membres du Conseil communautaire APPROUVENT le budget primitif 2015 ZAC DE VOUZIERS, à l'unanimité.

BP 2015: Piscine communautaire
Dépenses de fonctionnement

		Alloué 2014	CA 2014	BP 2015	Commentaires
Total Charges à caractère général		64 000,00	63 666,56	22 500,00	
616	Primes d'assurances	64 000,00	63 666,56		
6284	Redevances pour services rendus			22 500,00	redevance archéologie préventive
Total Virement à la section d'investissement		431 873,34	0,00	229 761,14	
23	Virement à la section d'investissement	431 873,34	0,00	229 761,14	
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	10 603,00	0,00	
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	10 603,00	0,00	
Total Autres charges de gestion courante		10,00	0,86	10,00	
658	Charges diverses de la gestion courante	10,00	0,86	10,00	
Total Charges financières		41 000,00	40 638,42	75 306,36	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	39 000,00	38 638,42	75 306,36	
668	Autres charges financières	2 000,00	2 000,00	0,00	
Total		536 883,34	114 908,84	327 577,50	

Recettes de fonctionnement

		Alloué 2014	CA 2014	BP 2015	Commentaires
Total Excédent de fonctionnement reporté		0,00	0,00	327 567,50	
2	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	0,00	327 567,50	
Total Autres produits de gestion courante		536 883,34	431 873,34	10,00	
7552	Prise en charge du déficit du budget annexe	536 873,34	431 873,34	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	10,00	0,00	10,00	
Total Produits exceptionnels		0,00	10 603,00	0,00	
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	10 603,00	0,00	
Total		536 883,34	442 476,34	327 577,50	

Dépenses d'investissement

		Alloué 2014	CA 2014	BP 2015	Commentaires
Total Déficit d'investissement reporté		490 578,11	0,00	0,00	
1	Déficit d'investissement reporté	490 578,11	0,00	0,00	
Total Emprunts et dettes assimilés		34 000,00	33 476,20	69 000,00	
1641	Emprunts en euros	34 000,00	33 476,20	69 000,00	
Total Opérations patrimoniales		0,00	0,00	173 000,00	
2313	Constructions	0,00	0,00	173 000,00	
Total Immobilisations en cours		4 500 000,00	496 465,61	6 622 500,00	
2313	Constructions	4 216 815,30	425 843,48	6 520 000,00	
238	Avances versées sur comm.immo.corporelles	283 184,70	70 622,13	102 500,00	
Total Autres immobilisations financières		436 806,84	436 806,84	0,00	
276351	GFP de rattachement	436 806,84	436 806,84	0,00	
Total		5 461 384,95	966 748,65	6 864 500,00	

Recettes d'investissement

		Alloué 2014	CA 2014	BP 2015	Commentaires
Total Excédent d'investissement reporté		0,00	0,00	757 405,85	
1	Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	757 405,85	
Total Virement de la section de fonctionnement		431 873,34	0,00	229 761,14	
21	Virement de la section de fonctionnement	431 873,34	0,00	229 761,14	
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	10 603,00	0,00	
2111	Terrains nus	0,00	10 603,00	0,00	
Total Opérations patrimoniales		0,00	0,00	173 000,00	
238	Avances versées sur comm.immo.corporelles	0,00	0,00	173 000,00	
Total Subventions d'investissement reçues		1 275 000,00	204 129,61	2 345 870,39	
1311	Etat et établissements nationaux	175 000,00	0,00		
1312	Régions	1 100 000,00	0,00	2 200 000,00	
1331	Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00	204 129,61	145 870,39	
Total Emprunts et dettes assimilés		4 000 000,00	2 000 000,00	3 358 462,62	
1641	Emprunts en euros	4 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	Emprunt équilibre CG
168751	GFP de rattachement	0,00	0,00	1 358 462,62	
Total		5 706 873,34	2 214 732,61	6 864 500,00	

Monsieur le Président ajoute, dans l'objectif de faire taire des rumeurs, que le chantier de construction de la piscine communautaire se déroule bien ; cependant, l'entreprise titulaire du lot « charpente » est en redressement judiciaire dont la situation est suivie de près par les services communautaires.

Monsieur Olivier GODART fait remarquer que l'arrêté d'attribution de subvention du Conseil Général des Ardennes n'est pas en possession de la 2C2A.

Monsieur le Président répond que le Directeur Général des Services, Maël FOURRIER-DAVID rencontre prochainement la Directrice des Services Départementaux à ce sujet.

Plus aucune remarque n'étant faite, les membres du Conseil communautaire APPROUVENT le budget primitif 2015 Piscine communautaire, à l'unanimité.

BP 2015: Pépinière d'entreprises fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

		Alloué 2014	CA 2014	BP 2015	Commentaires
Total Déficit de fonctionnement reporté		0,00	0,00	34 461,47	
2	Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00	34 461,47	
Total Charges à caractère général		21 800,00	6 177,55	12 000,00	
60611	Eau et assainissement	1 000,00	0,00	500,00	
60612	Energie - Electricité	2 000,00	294,35	2 000,00	
60623	Alimentations	0,00	9,04		
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	9,62		
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	175,00		
6228	Divers	3 000,00	0,00	2 000,00	
6231	Annonces et insertions	5 000,00	1 281,00	5 000,00	
6262	Frais de télécommunications	0,00	275,54	500,00	
6284	Redevances pour services rendus	1 500,00	0,00	1 000,00	
63512	Taxes foncières	1 000,00	0,00	1 000,00	
63513	Autres impôts locaux	8 300,00	4 133,00	0,00	
Total Charges de personnel et frais assimilés		20 000,00	0,00	0,00	
6215	Personnel affecté par collectivité de rattachement	20 000,00	0,00	0,00	
Total Virement à la section d'investissement		25 000,00	0,00		
23	Virement à la section d'investissement	25 000,00	0,00		
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	0,00	83 000,00	
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	0,00	0,00	83 000,00	
Total Autres charges de gestion courante		10,00	0,16	10,00	
658	Charges diverses de la gestion courante	10,00	0,16	10,00	
Total Charges financières		28 283,76	28 283,76	22 523,41	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	24 389,17	24 389,17	22 662,50	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	3 894,59	0,00		
661121	ICNE de l'exercice N	0,00	3 894,59	1 738,66	
661122	ICNE de l'exercice N-1			-1 877,75	
Total Dotations provisions semi-budgétaires		1 000,00	0,00	0,00	
6817	Dot.aux prov. pour dépré. des actifs circulants	1 000,00	0,00	0,00	
Total		96 093,76	34 461,47	151 994,88	

Recettes de fonctionnement

		Alloué 2014	CA 2014	BP 2015	Commentaires
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections		20 000,00	0,00	32 000,00	
721	Immobilisations incorporelles	20 000,00	0,00	0,00	
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au opte de résul.	0,00	0,00	32 000,00	
Total Autres produits de gestion courante		76 093,76	0,00	118 494,88	
752	Revenus des immeubles	20 000,00	0,00	25 000,00	
7552	Prise en charge du déficit du budget annexe	56 083,76	0,00	93 484,88	
758	Produits divers de gestion courante	10,00	0,00	10,00	
Total Produits exceptionnels		0,00	0,00	1 500,00	
7711	Dédits et pénalités perçues	0,00	0,00	1 500,00	
Total		96 093,76	0,00	151 994,88	

BP 2015: Pépinière d'entreprises investissement

Dépenses d'investissement

		Alloué 2014	CA 2014	RAR	Inscriptions nouv	BP 2015
Total Déficit d'investissement reporté		0,00	0,00		276 944,52	276 944,52
1	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00		276 944,52	276 944,52
Total opérations entre sections		0,00	0,00		32 000,00	32 000,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00		13 500,00	13 500,00
13917	Budget communautaire et fonds structurels	0,00	0,00		18 500,00	18 500,00
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections		20 000,00	0,00			0,00
2031	Frais d'études	20 000,00	0,00			0,00
Total Opérations patrimoniales		83 500,00	41 025,41			0,00
2031	Frais d'études	42 000,00	0,00			0,00
21318	Autres bâtiments publics	41 500,00	41 025,41			0,00
Total Emprunts et dettes assimilés		48 666,68	46 666,68		50 666,68	50 666,68
1641	Emprunts en euros	46 666,68	46 666,68		46 666,68	46 666,68
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00
Total Immobilisations corporelles		1 107 249,00	1 031 654,03	70 000,00	10 000,00	80 000,00
2111	Terrains nus	51 149,00	50 974,00			0,00
21318	Autres bâtiments publics	1 051 100,00	975 430,03	70 000,00	10 000,00	80 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	5 250,00			0,00
Total		1 259 415,68	1 119 346,12	70 000,00	369 611,20	439 611,20

Recettes d'investissement

		Alloué 2014	CA 2014	RAR	Inscriptions nouv	BP 2015
Total Excédent d'investissement reporté		547 658,97	0,00			0,00
1	Excédent d'investissement reporté	547 658,97	0,00			0,00
Total Virement de la section de fonctionnement		25 000,00	0,00			0,00
21	Virement de la section de fonctionnement	25 000,00	0,00			0,00
Total Opérations patrimoniales		83 500,00	41 025,41			0,00
21318	Autres bâtiments publics	42 000,00	0,00			0,00
238	Avances versées sur comm.immo.corporelles	41 500,00	41 025,41			0,00
Total Subventions d'investissement reçues		466 128,00	253 717,22	101 000,00	123 400,00	224 400,00
1311	Etat et établissements nationaux	190 000,00	0,00	101 000,00		101 000,00
1317	Budget communautaire et fonds structurels	0,00	152 428,34		123 400,00	123 400,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels	276 128,00	0,00			0,00
1331	Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00	101 288,88			0,00
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	0,00		83 000,00	83 000,00
281318	Autres bâtiments publics				82 000,00	82 000,00
28188	Autres immobilisations corporelles				1 000,00	1 000,00
Total Emprunts et dettes assimilés		137 128,71	0,00		132 211,20	132 211,20
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00
16873	Départements	40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00
168751	GFP de rattachement	95 128,71	0,00		88 211,20	88 211,20
Total		1 259 415,68	294 742,63	101 000,00	338 611,20	439 611,20

Monsieur Michel COLIN fait remarquer que seulement 25 000 € de recettes sont inscrites induisant un déficit de fonctionnement de l'ordre de 60 000 €.

Pour répondre à une question dans la salle, Monsieur le Président confirme qu'aujourd'hui une seule cellule est louée.

Il ajoute également que les ambitions de la collectivité étaient bien plus importantes compte tenu du loyer attractif pour de jeunes entreprises. Cependant, la crise économique a freiné la création.

La vie actuelle fait que les jeunes entrepreneurs n'osent pas se lancer dans leurs projets.

Il est souligné le rapport important entre le coût de réalisation du bâtiment et le nombre de cellules louées.

Plus aucune remarque n'étant faite, les membres du Conseil communautaire APPROUVENT le budget primitif 2015 Pépinière d'entreprises, à l'unanimité.

BP 2015: Budget Général fonctionnement
Dépenses de fonctionnement

		Aloué 2014	CA 2014	BP 2015	
Total Charges à caractère général		687 500,00	539 664,96	584 500,00	
60611	Eau et assainissement	3 000,00	3 429,52	3 500,00	essentiellement Gens du voyage
60612	Energie - Electricité	28 000,00	18 606,46	22 000,00	frais de fonctionnement siège + ZAC + Gens du voyage
60621	Combustibles	50,00	3 621,00	4 000,00	Gaz cuve logements
60622	Carburants	9 900,00	3 291,95	5 000,00	
60623	Alimentations	2 000,00	1 022,55	2 000,00	
60628	Autres fournitures non stockées	2 000,00	1 696,76	1 000,00	
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	1 052,81	1 500,00	
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	7 360,32	5 500,00	
60636	Vêtements de travail	1 500,00	663,91	1 000,00	
6064	Fournitures administratives	10 000,00	6 579,90	10 000,00	
6068	Autres matières et fournitures	58 000,00	21 220,49	2 000,00	
6135	Locations mobilières	6 000,00	7 055,29	5 000,00	Téléphonie
61521	Terrains	2 200,00	11 577,36	12 000,00	
61522	Bâtiments	26 000,00	16 685,51	26 000,00	Réparation parc bâti 2C2A
61551	Matériel roulant	3 200,00	5 392,22	5 500,00	
61558	Autres biens mobiliers	7 000,00	8 233,92	5 000,00	réparations diverses
6156	Maintenance	13 000,00	19 421,72	20 000,00	Logiciels compta + copieurs + chaudières logements communautaires
616	Primes d'assurances	5 500,00	6 957,29	8 000,00	
617	Etudes et recherches	274 400,00	147 223,35	160 000,00	Etudes Natura 2000 + schéma de mutu et territoire + etude requalification centre bourg
6182	Documentation générale et technique	10 000,00	5 350,66	11 000,00	
6184	Versements à des organismes de fc	14 000,00	8 155,88	35 000,00	
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00	2 461,30	0,00	
6188	Autres frais divers	17 000,00	37 751,07	27 500,00	Distribution 2C2A Mag, animations RAM et Natura 2000
6218	Autres personnel extérieur	0,00	0,00	2 500,00	Stagiaire Economie sociale et solidaire
6225	Indemnités au comptable et aux régi	1 000,00	1 015,52	1 000,00	
6226	Honoraires	8 000,00	8 874,34	6 000,00	Assistance juridique
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	1 287,32	10 000,00	frais contentieux piscine Actions collective ORAC+ assistance porteurs de projets rénovation façades
6228	Divers	32 600,00	48 198,20	35 000,00	
6231	Annonces et insertions	5 500,00	15 319,26	10 000,00	
6232	Fêtes et cérémonies	4 000,00	2 374,80	3 500,00	
6233	Foires et expositions	0,00	667,80	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	24 500,00	8 767,20	25 000,00	9000€ Natura 2000 + 5700€ reliure
6237	Publications	5 000,00	3 575,20	5 000,00	
6238	Divers	0,00	187,20	0,00	
6247	Transports collectifs	150,00	830,00	0,00	
6251	Voyages et déplacements	9 500,00	5 561,66	7 500,00	
6261	Frais d'affranchissement	27 500,00	24 817,82	27 000,00	
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	18 900,94	19 000,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	35 000,00	41 759,25	53 000,00	dont agence développement eco
6283	Frais de nettoyage des locaux	7 000,00	5 909,46	0,00	
6284	Redevances pour services rendus	0,00	1 410,75	1 500,00	Redevance ordures ménagères
63512	Taxes foncières	12 000,00	5 397,00	6 000,00	

Total Charges de personnel et frais assimilés		845 000,00	742 815,16	870 000,00	
6332	Cotisations versées au FNAL	1 000,00	2 345,50	3 000,00	
6336	Cotisations au centre national et CN	11 000,00	9 637,15	11 000,00	
6338	Autres impôts, taxes & vers. assimilés	3 000,00	5 179,46	6 500,00	
64111	Rémunération principale	203 000,00	167 146,44	195 000,00	
64112	NBI, supp. fam. de traite. & indemnité	5 000,00	4 704,00	5 000,00	
64118	Autres indemnités	61 000,00	43 301,92	51 000,00	
64131	Rémunération	302 000,00	272 070,88	315 000,00	
64162	Emplois d'avenir	0,00	16 622,28	17 000,00	dont + 16000€ pour hausse de 2% et +9 000€ réorganisations entre budgets
64168	Autres emplois d'insertion	5 000,00	7 744,68	16 000,00	
6451	Cotisations à l'URSSAF	132 000,00	102 451,91	121 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	75 000,00	62 820,71	74 000,00	
6454	Cotisations aux ASSEDIC	18 000,00	16 514,03	20 000,00	
6455	Cotisations pour assurance du pers	20 000,00	23 273,66	24 000,00	
6458	Cotisations aux organismes sociaux	6 000,00	5 968,64	8 000,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	3 033,90	3 500,00	
Total Atténuations de produits		1 795 000,00	1 793 806,54	1 785 000,00	
73921	Attributions de compensation	1 528 000,00	1 525 305,03	1 531 000,00	
73923	Reversements sur FNGIR	212 000,00	211 795,00	212 000,00	
7398	Reversements, restitutions et prélèvements	20 000,00	21 914,51	22 000,00	
7489	Revers. & restit. sur autres attrib. & p	35 000,00	34 792,00	20 000,00	reversement Valodea de la part du fonds de péréquation de la TP pour le nouveau centre de tri
Total Dépenses imprévues		50 000,00	0,00	100 000,00	
22	Dépenses imprévues	50 000,00	0,00	100 000,00	
Total Virement à la section d'investissement		23 000,00	0,00	2 056 464,86	
23	Virement à la section d'investissement	23 000,00	0,00	2 056 464,86	
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections		257 903,48	257 902,74	235 000,00	
6811	Dot. aux amort. des immo. incorporelles	257 903,48	257 902,74	235 000,00	
Total Autres charges de gestion courante		1 746 090,47	1 381 654,06	1 340 092,82	
6521	Déficit des budgets annexes à caractère	1 220 390,47	792 836,81	702 992,82	PAE Buzancy+ZAC+pépinière+PAD
6531	Indemnités	41 000,00	60 548,86	75 000,00	
6532	Frais de mission	4 000,00	2 501,16	4 000,00	
6533	Cotisations de retraite	2 000,00	2 629,88	4 000,00	
6534	Cotisations de sécurité sociale - part	500,00	8 598,78	10 000,00	
6535	Formation	0,00	480,00	17 600,00	
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	0,00	2 000,00	
6542	Créances éteintes	0,00	2 066,76	0,00	
657341	Communes membres du GFP	248 000,00	304 981,12	275 000,00	Subvention piscine Vouziers
65738	Autres organismes	134 700,00	63 000,00	144 000,00	Université Champagne Ardennes et Office de Tourisme
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de	93 500,00	142 761,36	105 500,00	UCIA + chambre agri+FJEP + tourelles+ aides ponctuelles + régul FJEP+ actions supplémentaires chambre agriculture
658	Charges diverses de la gestion courante	0,00	1 249,33	0,00	
Total Charges financières		42 665,91	42 665,91	38 012,79	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	46 324,34	46 324,34	41 797,37	
661121	ICNE de l'exercice N	35 670,59	35 670,59	31 921,01	
661122	ICNE de l'exercice N-1	-39 329,02	-39 329,02	-35 705,59	
Total Charges exceptionnelles		4 622 347,22	6 618,67	3 504 787,83	
6713	Secours et dots	10 000,00	6 618,67	10 000,00	
678	Autres charges exceptionnelles	4 612 347,22	0,00	3 494 787,83	
Total Dotations provisions semi-budgétaires		10 000,00	0,00	50 000,00	
6815	Dot. Aux prov. Pour risques & charges de fonct.			50 000,00	Provision contentieux piscine
6817	Dot.aux prov. pour dépré. des actifs d	10 000,00	0,00	0,00	
Total		10 079 507,08	4 765 128,04	10 563 858,30	

Recettes de fonctionnement

		Aloué 2014	CA 2014	BP 2015	
Total Excédent de fonctionnement reporté		4 663 485,93	0,00	5 153 858,28	
2	Excédent de fonctionnement reporté	4 663 485,93	0,00	5 153 858,28	
Total Atténuations de charges		56 000,00	79 904,75	35 000,00	
6419	Remboursements sur rémunération	56 000,00	79 904,75	35 000,00	Remboursement frais personnel arrêt maladie
Total Opérations d'ordre de transfert entre sec		59 880,15	59 880,15	60 000,00	
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au c	59 880,15	59 880,15	60 000,00	
Total Produits des services, domaine et ventes		62 000,00	40 745,03	31 000,00	
70688	Autres prestations de service	4 000,00	3 870,00	0,00	
7078	Autres marchandises	18 000,00	16 141,41	0,00	
70841	aux budgets annexes, régies munic.	20 000,00	0,00	0,00	
70845	aux communes membres du GFP	0,00	0,00	4 000,00	Facturation PAVE
70872	par les budgets annexes et les régies	10 000,00	10 000,00	16 000,00	Au PAD
70878	par d'autres redevables	10 000,00	10 733,62	11 000,00	Aire d'accueil des gens du Voyage et charges locatives et actions collectives
Total Impôts et taxes		3 382 641,00	3 427 142,78	3 464 000,00	
73111	Taxes foncières et d'habitation	2 260 000,00	3 269 002,00	3 258 000,00	
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des	567 641,00	0,00		
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	148 000,00	0,00		
73114	Imposition forfaitaire sur entreprises	267 000,00	0,00		
7321	Attribution de compensation	0,00	4 177,47	4 000,00	
7325	Fonds péréquation des ressources	120 000,00	132 194,00	180 000,00	
7362	Taxes de séjour	20 000,00	21 769,31	22 000,00	
Total Dotations, subventions et participations		1 752 500,00	1 400 428,19	1 700 000,00	
74124	Dotation d'intercommunalité	766 000,00	728 866,00	650 000,00	
74126	Dotation de compensation des grou	269 000,00	283 975,00	280 000,00	
74712	Emplois d'avenir	0,00	12 982,71	13 000,00	
74718	Autres	311 000,00	68 730,73	205 000,00	Natura 2000+RSP+Gens du voyage+FISAC (16000)
7472	Régions	112 200,00	55 762,67	88 000,00	Animation ORAC+actions collectives ORAC+solde vergers+solde ingénierie 2014+solde expertise touristique
7477	Budget communautaire et fonds stru	47 600,00	17 269,00	166 500,00	Natura 2000+solde Ingénierie 2014+ solde schéma de services
7478	Autres organismes	48 400,00	40 417,08	39 700,00	RAM+ambassadeur ANAH
748314	Dotation unique compensations spé	6 000,00	11 550,00	10 000,00	
74832	Attribution du Fonds départemental c	135 000,00	146 512,00	132 800,00	dont 19 811 reversés à Valodea au titre de la construction du nouveau centre de tri
74833	Etat-Compens.au titre contrib.écon.te	5 000,00	2 827,00	2 000,00	
74834	Etat-Compens.au titre exonérations	300,00	3 004,00	3 000,00	
74835	Etat-Compens.au titre exonérations	26 000,00	28 532,00	28 000,00	
748371	Dotation d'équipement des territoires	26 000,00	0,00	82 000,00	Ingénierie "centre bourg"+Etude requalification+assistance porteurs de projets rénovation façades+solde DETR
Total Autres produits de gestion courante		101 000,00	104 487,94	105 000,00	
752	Revenus des immeubles	100 000,00	104 487,94	105 000,00	
758	Produits divers de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	
Total Produits exceptionnels		2 000,00	8 268,94	15 000,02	
7718	Autres produits exceptionnels sur op	0,00	299,94	0,00	
773	Mandats annulés ou atteints déchéa	2 000,00	0,00	15 000,00	passation écritures pour terrain à quatre champs
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	7 969,00	0,02	
Total		10 079 507,08	5 120 857,78	10 563 858,30	

BP 2015: Budget Général Investissement
Dépenses d'investissement

	Aloué 2014	CA 2014	RAR	Propositions nouvelles	Total BP 2015	
Total Déficit d'investissement reporté	253 994,57	0,00				
1 Déficit d'investissement reporté	253 994,57	0,00				
Total Opérations d'ordre de transfert entre secteur	59 880,15	59 880,15		60 000,00	60 000,00	
13911 Etat et établissements nationaux	41 407,64	41 407,64		41 450,00	41 450,00	
13912 Régions	12 545,85	12 545,85		12 550,00	12 550,00	
13913 Départements	2 304,01	2 304,01		2 350,00	2 350,00	
13931 Dotation d'équipement des territoires ruraux	3 622,65	3 622,65		3 650,00	3 650,00	
Total Dotations, fonds divers et réserves	32 517,34	32 517,34			0,00	
10222 FCTVA	32 517,34	32 517,34			0,00	
Total Subventions d'investissement reçues	2 700,00	2 612,18			0,00	
1322 Régions	2 700,00	2 612,18			0,00	
Total Emprunts et dettes assimilés	110 683,24	110 019,74		116 210,24	116 210,24	
1641 Emprunts en euros	102 683,24	102 683,24		107 210,24	107 210,24	
165 Dépôts et cautionnements reçus	8 000,00	7 336,50		8 000,00	8 000,00	
Total Immobilisations incorporelles	32 300,00	1 365,64	19 000,00	63 000,00	72 000,00	
2031 Frais d'études	20 000,00	501,64	19 000,00	15 000,00	34 000,00	locaux + études serveur/téléphonie
2033 Frais d'insertion	0,00	864,00		3 000,00	3 000,00	
2051 Concessions et droits similaires	12 300,00	0,00		35 000,00	35 000,00	site internet
Total Subventions d'équipement versées	296 000,00	77 374,99	8 000,00	116 075,50	123 075,50	
2041412 Bâtiments et installations	160 000,00	1 687,50		7 075,50	7 075,50	Investissement piscine Vouziers
20421 Biens mobiliers, matériel et études	66 000,00	34 491,00		66 000,00	66 000,00	FISAC
20422 Bâtiments et installations	50 000,00	41 193,49	8 000,00	42 000,00	50 000,00	Toitures façades et habiter mieux
Total Immobilisations corporelles	205 000,00	104 162,62	86 000,00	124 000,00	210 000,00	
2111 Terrains nus	90 000,00	0,00	86 000,00		86 000,00	Terrain Quatre Champs
21318 Autres bâtiments publics	0,00	3 814,69		92 000,00	92 000,00	CERFE
21732 Immeubles de rapport	20 000,00	11 516,23		5 000,00	5 000,00	
2182 Matériel de transport	35 500,00	37 368,00		2 000,00	2 000,00	
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	20 000,00	17 589,36		10 000,00	10 000,00	
2184 Mobilier	5 000,00	855,08		5 000,00	5 000,00	
2186 Autres immobilisations corporelles	34 500,00	33 019,26		10 000,00	10 000,00	
Total Immobilisations en cours	380 000,00	3 707,98		670 000,00	670 000,00	
2313 Constructions	380 000,00	3 707,98		640 000,00	640 000,00	Locaux siège
238 Avances versées sur comm. immo. corporelles				30 000,00	30 000,00	
Total Autres immobilisations financières	186 843,25	0,00		1 493 761,27	1 493 761,27	
276351 GFP de rattachement	186 843,25	0,00		1 493 761,27	1 493 761,27	Piscine, pépinière, PAD
Total Comptabilité distincte rattachée	2 000,00	0,00		0,02	0,02	
4581 Dépenses (à subdiviser par mandat)	2 000,00	0,00		0,02	0,02	
Total	1 561 918,55	391 637,64	113 000,00	2 631 047,03	2 744 047,03	

Recettes d'investissement

	Aloué 2014	CA 2014	RAR	Propositions nouvelles	Total BP 2015	
Total Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00		0,00	160 992,17	
1 Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	160 992,17	160 992,17	
Total Virement de la section de fonctionnement	23 000,00	0,00		2 056 464,86	2 056 464,86	
21 Virement de la section de fonctionnement	23 000,00	0,00		2 056 464,86	2 056 464,86	
Total Produits des cessions d'immobilisations	90 000,00	0,00	85 000,00		86 000,00	
24 Produits des cessions d'immobilisations	90 000,00	0,00	86 000,00		86 000,00	Vente terrain Quatre-Champs
Total Opérations d'ordre de transfert entre secteur	257 903,48	257 902,74		235 000,00	235 000,00	
28041411 Biens mobiliers, matériel et études	2 741,01	2 741,01		2 741,01	2 741,01	
28041412 Bâtiments et installations	7 151,95	7 151,95		7 151,95	7 151,95	
280421 Biens mobiliers, matériel et études	41 648,90	41 648,90		33 585,68	33 585,68	
280422 Bâtiments et installations	22 512,29	22 963,69		17 094,04	17 094,04	
28051 Concessions et droits similaires	9 208,29	9 208,29		3 705,93	3 705,93	
28138 Autres constructions	18 157,61	18 157,61		18 157,61	18 157,61	
28158 Autres install., matériel et outillage technique	607,87	607,87		0,00	0,00	
281732 Immeubles de rapport	136 451,37	136 451,37		136 451,37	136 451,37	
28182 Matériel de transport	8 333,01	8 333,01		8 333,01	8 333,01	
28183 Matériel de bureau et informatique	6 802,07	6 904,93		3 925,63	3 925,63	
28184 Mobilier	1 855,15	1 855,15		1 419,81	1 419,81	
28186 Autres immobilisations corporelles	2 433,96	1 878,96		2 433,96	2 433,96	Amortissements
Total Dotations, fonds divers et réserves	212 690,89	2 198,00		136 000,00	136 000,00	
10222 FCTVA	78 000,00	2 198,00		136 000,00	136 000,00	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	134 690,89	0,00				
Total Subventions d'investissement reçues	289 000,00	0,00		61 690,00	61 690,00	
1311 Etat et établissements nationaux	126 000,00	0,00		30 795,00	30 795,00	CERFE
1312 Régions	44 500,00	0,00		30 795,00	30 795,00	CERFE
1313 Départements	44 500,00	0,00				
1318 Autres	74 000,00	0,00				
Total Emprunts et dettes assimilés	588 806,84	443 715,28		8 000,00	8 000,00	
1641 Emprunts en euros	144 000,00	0,00				
165 Dépôts et cautionnements reçus	8 000,00	6 908,44		8 000,00	8 000,00	
166751 GFP de rattachement	436 806,84	436 806,84				
Total Comptabilité distincte rattachée	100 617,34	102 808,36	0,00	0,00	0,00	
4581 Dépenses (à subdiviser par mandat)	68 000,00	0,00				
4582 Recettes (à subdiviser par mandat)	32 617,34	102 808,36				
Total	1 561 918,55	806 624,38	86 000,00	2 658 047,03	2 744 047,03	

Monsieur Michel COLIN souligne l'augmentation de 110 000 € des charges de personnel et de 40 000 € sur les indemnités de fonction qui, en période de restriction budgétaire, le heurte.

Il s'interroge sur les perspectives d'épargne nette de la collectivité pour les années à venir.

Monsieur Léo MAKSUD répond que concernant la hausse des charges de personnel, il faut comparer le budget 2015 avec le budget 2014 et non avec le réalisé. En effet, l'année 2014 fut assez particulière au niveau des charges de personnel avec une absence de directeur pendant 8 mois et plusieurs agents en arrêt de longue durée.

L'année 2015 présente un surplus exceptionnel de près de 30 000€ lié à la régularisation des charges patronales suite à l'obtention du concours de l'ancien directeur du PAD. Outre cela, l'augmentation s'élève à 25 000€, dont 16 000€ liés à une augmentation de 2% due au glissement vieillesse-technicité et 9 000€ liée à une réorganisation des services entre budgets.

Aucune remarque n'étant faite, les membres du Conseil communautaire **APPROUVENT** le Budget primitif Général 2015, avec 92 voix POUR et 1 voix CONTRE.

5. ADMINISTRATION GENERALE

- Autorisation de dépôt de demande de subvention au titre du FNADT pour les relais de services publics

Madame Karine ODIENNE rappelle que le 27 octobre 2014, le Conseil Communautaire a décidé d'expérimenter en 2015 une nouvelle organisation des relais de services publics.

- Les permanences fixes proposées au Centre Polyvalent Rural, situé rue de l'Agriculture à Vouziers, sont maintenues comme précédemment :
 - o les lundis, mardis et jeudi de 8h30 à 12h
 - o les mercredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
 - o les vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Le service itinérant est désormais proposé à la demande. L'agent affecté au service va à la rencontre de l'usager qui en fait la demande. Des rendez-vous sont proposés sur les plages horaires suivantes :
 - o les lundis, mardis et jeudis de 13h30 à 17h

Les services de l'Etat ont confirmé le maintien d'un soutien aux gestionnaires de RSP par le biais du FNADT en 2015 au taux de 25 % de la dépense, avec un seuil minimum de 10 000 € de subvention (quelle que soit la dépense éligible) et un plafond à 17 000 €.

Sachant que les dossiers ont été déposés pour le 15 mars 2015, il est proposé au Conseil Communautaire la délibération suivante pour compléter les dossiers :

« Vu la délibération n°2010/11 du 15 février 2010 décidant d'implanter deux Relais de Services Publics sur son territoire à compter du 1^{er} avril 2010 ;

Vu la délibération n°DC2014/99 décidant de l'évolution des Relais de Services Publics en 2015, à titre expérimental,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire VALIDE le plan de financement figurant ci-après :

Plan de financement prévisionnel 2015 - Relais de services publics mobile

Dépenses	Montant TTC	Ressources	Montant	%
FONCTIONNEMENT		<i>Aides publiques :</i>		
<i>Salaires + Charges :</i>	11 000	-Etat (10 000 €/an)	10 000	54%
<i>Brut + charges annuel</i>				
<i>Fournitures</i>	200			
<i>Frais de déplacements (agent d'accueil)</i>	900			
<i>Frais divers</i>	5 400			
<i>(téléphonique, Edf-gdf, photocopie, internet)</i>				
Communication	1 000			
		Sous-total	10 000	
		<i>Autofinancement</i>		46%
		Fonds propres	8 500	
		Emprunt		
		Crédit-bail		
		Autres		
Totaux	18 500		18 500	

Plan de financement prévisionnel 2015 - Relais de services publics fixe :

Dépenses	Montant TTC	Ressources	Montant	%
FONCTIONNEMENT		<i>Aides publiques :</i>		
<i>Salaires + Charges :</i>	22 500	-Etat (10 000 € / an)	10 000	32%
<i>Brut + charges annuel</i>				
<i>Fournitures</i>	500			
<i>Frais de déplacements (agent d'accueil)</i>	0			
<i>Frais divers</i>	7 000			
<i>(téléphonique, Edf-gdf, photocopie, internet)</i>				
Communication	1 000			
		Sous-total	10 000	
		<i>Autofinancement</i>		68%
		Fonds propres	21 000	
		Emprunt		
		Crédit-bail		
		Autres		
Totaux	31 000		31 000	

Les membres du Conseil communautaire AUTORISENT le Président à déposer les dossiers de demande de financement pour le fonctionnement 2015 de ses Relais de Services Publics au titre du FNADT et AUTORISENT le Président à signer tous les actes à intervenir.

• *Autorisation de dépôt de demande de subvention pour l'ingénierie 2015*

La commission permanente du Conseil Régional s'est prononcée dernièrement sur les conditions de financement de l'ingénierie 2015 de la manière suivante :

- Dépenses éligibles : Postes de chargés de mission généralistes ou thématiques (dans la limite de 3) porteurs d'une démarche de développement participative
- Salaires et charges, frais déplacement, frais d'environnement, communication, formation, plafonnés à 50 000 € / poste
- Taux de subvention : 40 %

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Région Champagne Ardenne pour l'ingénierie 2015 et de valider le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL INGENIERIE REGION 2015	
NATURE DES DEPENSES	
Poste de chargé de mission Economie	50 000,00
Poste de chargée de communication	50 000,00
Poste de chargé de mission Pays du 1er janvier à mi mars 2015	8 200,00
DGA de mi mars à décembre 2015 : suivi CDT, information et appui technique aux communes et acteurs locaux notamment	30 000,00
<i>Sous total</i>	<i>138 200,00</i>
NATURE DES RECETTES	
Conseil Régional de Champagne Ardenne	55 280,00
ETAT - DETR (prévisionnel poste de chargé de mission économie)	23 300,00
2C2A	59 620,00
<i>Sous total</i>	<i>138 200,00</i>
Précisions :	
Le taux d'aide régionale est de 40 %	
Le cumul des aides à l'ingénierie est plafonné à 80 %.	

Madame Karine ODIENNE précise que le poste de chargé de mission Pays n'est plus présenté au financement dans la mesure où l'agent qui occupait ces fonctions occupe dorénavant le poste de chargé de mission Leader, financé par ailleurs.

Certaines missions lui étant confiées, son poste est présenté en partie.

Aucune remarque n'étant faite, les membres du Conseil communautaire **AUTORISENT** le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Région Champagne Ardenne pour l'ingénierie 2015 et **VALIDENT** le plan de financement prévisionnel ci-dessus, à l'unanimité.

- Versement d'un fonds de concours à la commune de Buzancy au titre de 2015

Le Conseil Communautaire, en date du 8 octobre 2009, a accepté le principe d'attribuer un fonds de concours à la commune de Buzancy, à compter du 1^{er} janvier 2010 et ce, durant 10 ans, selon un échancier dégressif.

Conformément à l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire que le versement annuel fasse l'objet d'accords concordants du conseil communautaire et du conseil municipal de Buzancy.

Les membres du Conseil communautaire ACCEPTENT le versement d'un fonds de concours au bénéfice de la commune de Buzancy, pour 2015, à hauteur de 3 315.35€, à l'unanimité.

- Désignation d'un titulaire et d'un suppléant auprès de l'agence ID Ch Ard (fusion de la CADEV et CARINNA)

La 2C2A est adhérente depuis 2010 à la CADEV qui est une agence de développement économique de Champagne Ardenne.

Cependant, la CADEV et CARINNA Recherche et Innovation en Champagne Ardenne ont récemment fusionné pour donner naissance à l'Agence pour l'Innovation et le Développement en Champagne Ardenne (ID Ch-Ard) qui a pour missions le développement économique de la région Champagne-Ardenne et sa promotion en France et à l'étranger en favorisant l'implantation d'activités nouvelles, la recherche, l'innovation et le transfert de connaissances et de technologies sur son territoire.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire la délibération suivante :

Vu les statuts de la 2C2A, notamment leur article 3.2 – Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté ;

Vu la délibération n°2010/081 du Conseil de Communauté en date du 10 novembre 2010 décidant l'adhésion auprès de la CADEV à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire prend acte de la fusion des agences CADEV et CARINNA, regroupées au sein de l'agence ID Champagne-Ardenne,

Désigne Monsieur Francis SIGNORET, titulaire et Monsieur Yann DUGARD, suppléant, au sein du Conseil d'Administration de l'agence ID Champagne Ardenne.

6. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

- Création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour accroissement temporaire d'activité

Madame Karine ODIENNE explique que le nombre d'ETP affecté au service des Ressources Humaines a durant ces derniers mois diminué compte tenu d'un poste vacant et de l'absence d'un agent. En conséquence, certains dossiers ont accumulé du retard et c'est pourquoi, il est nécessaire aujourd'hui de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif de 2nde classe à compter du 1^{er} avril prochain pour une période de 5 mois.

Cet agent assurera des fonctions d'agent du service des ressources humaines, à temps complet. Il devra justifier d'une formation en ressources humaines et / ou secrétariat de direction (niveau III) et d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, soit adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil Communautaire DECIDE de recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif territorial de 2^{nde} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 5 mois allant du 1^{er} avril 2015 au 31 août inclus., à l'unanimité

- Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique de 2ème classe pour accroissement temporaire d'activité

Compte tenu de la vacance prochaine de l'emploi de gardien de l'aire d'accueil des gens du voyage et dans la perspective d'assurer la continuité du service, la délibération suivante est proposée pour délibération du Conseil Communautaire :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

Cet agent assurera des fonctions de gardien/régisseur de l'aire d'accueil des gens du voyage polyvalent, à temps complet. Il devra justifier d'une formation technique pour réaliser des travaux de petites réparations, d'entretien d'espaces verts et être en capacité de travailler avec autonomie et rigueur. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, soit adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur le Président indique qu'il est difficile de garder un gardien d'aire d'accueil.

Le Conseil Communautaire DECIDE de recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial de 2^{nde} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un mois, à compter du 1^{er} avril 2015, à l'unanimité.

- Création d'un emploi de technicien Natura 2000

La convention d'animation Natura 2000 en cours est valable jusqu'au 30/04/2015. La prochaine contractualisation est en cours de préparation avec les services de l'Etat et est établie sur la base de deux emplois : un chargé de mission et un technicien. En effet, l'agent jusqu'alors affecté à l'opération est mutualisé avec le Parc Argonne Découverte et son temps de travail sur Natura 2000 est réduit.

La répartition est donc la suivantes :

De mai à décembre 2015 : Chargé de mission 2.5 mois + Technicien 8 mois

2016/2017 : Chargé de mission 2.5 mois + Technicien 12 mois

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire la délibération suivante permettant la création de l'emploi permanent de technicien Natura 2000 :

« Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu que la 2C2A est maître d'ouvrage dans l'animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000, il convient de renforcer les effectifs du service Développement du territoire.

➔ **Le Président propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi de technicien territorial à temps complet pour exercer les fonctions de technicien Natura 2000 à compter du 1^{er} mai 2015.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière *technique* au grade de technicien territorial.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme d'un BTS ou similaire dans le domaine de l'environnement et d'une expérience de deux ans au minimum sur des fonctions similaires.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire des techniciens territoriaux.

Les membres du Conseil communautaire DECIDENT d'adopter la proposition du Président, de modifier ainsi le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants, à l'unanimité.

7. SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Proposition de modification de la délibération du Conseil Communautaire du 11/02/2015

Monsieur Frédéric COURVOISIER-CLEMENT informe les membres du Conseil communautaire que la rédaction de la délibération n°DC2015/09 du Conseil communautaire du 11 février dernier portant sur le dispositif de soutien aux associations nécessite d'être reprise sur un point en particulier. En effet, celle-ci prévoit que les statuts de l'association partenaire devront prévoir la représentation de la 2C2A au sein de son conseil d'administration. Ceci étant, cette condition est à moduler selon le niveau d'intervention de la 2C2A.

Ainsi, la délibération qui remplace et annule la précédente est proposée ci-après :

« Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la 2C2A notamment l'article 2.9 « Actions de développement des loisirs et soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur de la Communauté de Communes » ;

Considérant que la 2C2A peut être sollicitée pour mener un partenariat pluriannuel avec une association ou ponctuellement pour accompagner un projet associatif ;

Considérant que la 2C2A doit se doter de critères simples et lisibles de choix pour juger du caractère éligible de la demande ;

Considérant la proposition de dispositif de soutien aux associations établie par la commission Sport, vie associative et Culture dont les principaux axes de travail sont de créer de nouveaux liens entre le monde associatif et la 2C2A, de définir clairement

les ambitions de l'intercommunalité quant à son périmètre d'intervention pour le soutien à la vie associative, d'apporter davantage d'objectivité dans le choix des dossiers soutenus et de maîtriser financièrement l'engagement intercommunal ;

Vu le rapport présenté par M. Frédéric COURVOISIER CLEMENT, Vice-Président en charge de la commission Sport, Vie associative, Culture ;

Le Conseil Communautaire DECIDE de mettre en place, pour une durée de 5 ans, un dispositif de soutien aux associations dans les conditions suivantes :

Aides ponctuelles

1) Choix des critères d'éligibilité des demandes :

Critères techniques :

- . Dossier de demande d'aide complet (éléments renseignés et pièces jointes) ;
- . Siège social, antenne locale, permanence ou événementiel identifié et situé sur le territoire communautaire ;
- . Association et/ou projet à but non lucratif ;
- . Budget prévisionnel ne présentant pas d'excédent ;
- . Demande ciblée sur "projet" pas sur le fonctionnement général courant de l'association ;
- . Demande reçue au minimum 3 mois avant le "projet" à financer.

Critères intrinsèques :

- . Rayonnement de l'action et valorisation du territoire ;
- . Innovation, lancement ou création de nouveaux projets ou de nouvelles structures ;
- . Création et maintien d'emplois directs, indirects ou induits ;
- . Agrément ou labellisation du projet par des organisations reconnues ;
- . Intérêt communautaire axe : service au public ;
- . Intérêt communautaire axe : animation du territoire.

2) Mise en place de 4 commissions annuelles d'attribution des aides :

1ère en mars, 2ème en mai, 3ème en septembre, 4ème en décembre

Les demandes des associations devront avoir été reçues et validées techniquement au plus tard les 28/02, 30/04, 31/08 et 30/11, pour instruction à la commission suivante.

Pour ne défavoriser temporellement aucune demande, l'aide sera limitée en 1ère instruction à 15% du budget prévisionnel et plafonnée à 1.500,00€. Un complément possible sera étudié lors de la dernière commission annuelle.

L'aide ne pourra jamais excéder plus de 30% du budget prévisionnel du projet.

La commission consacrera une réunion à :

- . Etude administrative et financière des demandes en fonction des critères d'éligibilité ;
- . Réception des demandeurs qui le souhaitent pour présentation de leurs projets ;
- . Débat et avis sur l'éligibilité des demandes et sur les montants d'aides attribués ;
- . Avis de la commission pour transmission à l'organe délibérant compétent

Partenariat pluriannuel : Aides après conventionnement

Ce partenariat est matérialisé par un lien contractuel : Une convention cadre pluriannuelle puis chaque année, une convention de moyens financiers.

La collectivité fait le constat que l'association réalise de façon régulière un certain nombre d'actions ayant un intérêt communautaire et lui attribue des moyens, notamment financiers, pour les soutenir et les pérenniser.

Pour établir ce partenariat, le Conseil de Communauté PREND NOTE :

- . Que les projets et actions réalisées seront organisés sur l'ensemble du territoire, ou qu'ils concerneront l'ensemble des habitants de ce même territoire,

- . Que ces actions seront réalisées en collaboration régulière avec d'autres associations du territoire pour inciter les projets inter-associatifs, ou que le porteur de projet sera la seule structure à proposer ce type d'activités/projets sur le territoire,
- . Que ces actions devront être en cohérence avec les objectifs/compétences de la 2C2A : Tourisme, Nature, etc ...
- . Que cette convention sera soumise à une réelle évaluation annuelle des objectifs mesurables définis, en collaboration avec l'association, lors de sa signature,
- . Que la 2C2A se réserve le droit, en fonction de l'importance des moyens financiers attribués, de solliciter un siège en tant que membre de droit au sein du Conseil d'Administration de l'association partenaire

Le Conseil de Communauté DELEGUE au BUREAU dans les limites du budget alloué au dispositif de soutien aux associations :

- . L'attribution des demandes de subventions ponctuelles déposées par les associations sur proposition de la commission Sport, vie associative, Culture
- . L'application des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens matérialisant un partenariat entre la 2C2A et une association ou un groupement d'associations,
- . L'approbation des conventions annuelles d'attribution de moyens aux associations engagées dans une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Le Conseil Communautaire PREND ACTE :

- . Que la partie de l'enveloppe consacrée au soutien ponctuel n'a pas vocation absolue à être consommée dans sa totalité. L'utilisation dépendra des demandes.
- . Tout nouveau conventionnement d'association se fera à enveloppe constante par transfert de la partie "ponctuelle" à la partie "sous convention".
- . En dehors du dispositif classique de soutien financier, l'intervention de la 2C2A en direction du monde associatif pourra également se traduire par un soutien matériel (actions de communication et de promotion, mise à disposition de locaux, ...) ou la mise en place de partenariats (commande de travaux, d'animations ...)

Le Conseil Communautaire ACCEPTE qu'une étude soit réalisée sur l'offre associative exhaustive du territoire et surtout sur son impact économique (Part de l'économie locale, nombre d'emplois, etc ...)

Monsieur le Président indique qu'il s'agit juste d'une modification « technique ».

Les membres du Conseil communautaire ACCEPTENT la modification de la délibération n°DC2015/09 du conseil communautaire du 11 février dernier portant sur le dispositif de soutien aux association , telle que présentée ci-dessus, à l'unanimité.

8. AGRICULTURE ENVIRONNEMENT

● Natura 2000: Avenant à la convention 32313D008000002 du 02 mai 2013.

Monsieur Philippe ETIENNE explique que le Conseil Communautaire en date du 3 juillet 2014 a autorisé le Président à signer un avenant à la convention d'animation signée avec l'Etat pour l'animation des sites Natura 2000, qui a eu pour objet sa prolongation jusqu'au 30 avril 2015 et l'intégration au plan de financement des frais de personnel induits par cette prolongation.

Ils sont rappelés ci-après, correspondant au salaire du chargé de mission Natura 2000 :

Dépenses	Recettes
Frais de personnel : 9 380.48 €	Etat : 4 690.24 €
	Europe : 4 690.24 €

Compte tenu du fait qu'un agent supplémentaire a été recruté sur autorisation du conseil communautaire jusqu'au 30/04/2015 pour exercer notamment des missions de technicien Natura 2000, il est nécessaire de solliciter un avenant n°2 de la façon suivante afin que soient mentionnés les deux agents :

Nature de l'intervention	Type d'intervention	Temps (Jours)	Cout journalier	Montant prévisionnel
Nicolas VILLERETTE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation à la constitution des comités de pilotage ▪ Participation aux groupes de travail thématiques (agriculture et milieux naturels) ▪ Accompagnement des opérateurs pour la mise en œuvre de Natura 2000 ▪ Constitution et suivi des dossiers de demande de subventions, suivi financier, ▪ Elaboration et suivi des marchés publics 	Chargé de mission	20	128.50 €	2 570.00 €
Aurélien MUSU <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation et animation des comités de pilotage, ▪ Participation aux réunions de travail, ▪ Constitution et suivi des dossiers de demande de subventions, suivi financier, ▪ Mise en œuvre et suivi des DOCOB, ▪ Elaboration du programme d'actions annuel, ▪ Promotion et mise en œuvre des mesures agro-environnementales, ▪ Information, communication et sensibilisation sur la démarche, ▪ Participation à la veille juridique et à la veille « terrain », ▪ Encadrement de stagiaires 	Technicien	53	109.85 €	5 822.05 €
		73		8 392.05 €

RECETTES

Dépenses éligibles au MEDDE (50%) : 4 196.03 €

Dépenses éligibles au FEADER (50%) : 4 196.02 €

Le Conseil Communautaire est invité à délibérer sur ce point.

Monsieur le Président indique aux élus que ces postes sont financés à 100% par l'Etat et l'Europe.

Aucune remarque n'étant faite, le Conseil communautaire AUTORISE le Président à solliciter un avenant 2 à la convention 32313D008000002 du 02 mai 2013, dans les conditions ci-dessus présentées, à l'unanimité.

● *Conventions cadre 2015/2020 avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes*

La convention cadre avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes est arrivée à échéance au 31 décembre 2014.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire, sur proposition favorable de la commission Agriculture, Environnement, Déchets ménagers et éolien de la reconduire pour 5 ans.

Les ambitions proposées dans cette nouvelle convention sont les suivantes :

- l'installation et le renouvellement des générations
- la création et le maintien des emplois par le biais notamment de la diversification, identifiée comme un outil permettant d'atteindre ces ambitions.

Se déclinera ensuite la convention d'objectifs et de moyens pour 2015 relevant d'une délégation confiée au Bureau.

CONVENTION-CADRE

Entre

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise (2C2A), Etablissement Public de Coopération Intercommunale, créé par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1997, dont le siège social est situé 44-46 rue du Chemin Salé – 08400 VOUZIERES, représentée par son Président en exercice, Monsieur Francis SIGNORET, d'une part, dument habilité par délibération n° DC du Conseil Communautaire en date du 31/03/2015,

Et

Le Service d'Utilité Agricole d'Aménagement du Territoire (SUAT) de la Chambre d'Agriculture des Ardennes, dont le siège social est situé 1, avenue du Petit Bois, représentée par son Président Monsieur Sébastien LORLETTE, d'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention-cadre

La présente convention-cadre a pour objet de définir les objectifs de la mise en œuvre d'une démarche globale de développement et d'animation agricole sur le territoire communautaire que la 2C2A confie au SUAT.

Article 2 : Concours financier

Pour permettre au SUAT, d'une part, de mener à bien les objectifs fixés et d'autre part, de respecter les engagements de la présente convention-cadre, la 2C2A attribue au SUAT, chaque année, un concours financier sous forme d'une subvention.

Le montant de la participation financière de la 2C2A fera l'objet d'une autre convention annuelle d'attribution : la convention d'objectifs et de moyens.

En contrepartie de la subvention apportée par la 2C2A, le SUAT prend les engagements suivants :

Article 3 : Les objectifs du partenariat

Le partenariat entre la 2C2A et le SUAT est établi autour de deux ambitions majeures suivantes :

- l'installation et le renouvellement des générations dans l'objectif de favoriser le maintien des sièges d'exploitation sur le territoire en mettant en relation les cédants et les candidats, en accompagnant les cédants.
- la création et le maintien des emplois (18 % des emplois sur l'Argonne ardennaise relèvent de l'activité agricole) en développant notamment des actions permettant la diversification, identifiée comme un outil permettant d'atteindre ces ambitions.

Par ailleurs, le SUAT accompagne les travaux de la commission Agriculture, Environnement, Déchets ménagers, Eolien» à la fois pour l'élaboration du programme annuel d'actions et pour sa mise en œuvre. Un bilan d'activités annuel sera rédigé et servira à l'évaluation des actions,

En cas de besoin, les diverses compétences réunies au sein des services de la Chambre d'Agriculture et des Organisations Professionnelles Agricoles membre du comité de direction du SUAT pourront être sollicitées. Ces prestations complémentaires seront stipulées au sein de la convention d'objectifs et de moyens.

Article 4 : Durée de la convention-cadre

La présente convention-cadre est consentie pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} avril 2015, renouvelable par tacite reconduction sans que la durée totale ne puisse excéder cinq ans.

Article 5 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception postale valant mise en demeure.

Article 6 : Contrepartie

En contrepartie des missions confiées au SUAT, la 2C2A participe financièrement au fonctionnement du service et aux actions réalisées.

Sauf dispositions contraires prévues dans les conventions annuelles d'attribution, la 2C2A s'acquittera de cet engagement sous la forme de versements d'acomptes et d'un solde suivant la programmation suivante :

1- acompte avant le 30 juin

2- acompte avant le 30 septembre

Solde de la subvention versé sur présentation du bilan de l'année avant le 31 mars de l'année suivante

Vouziers, le

Le Président de la 2C2A,

Le Président de la Chambre de l'Agriculture

Francis SIGNORET

Les membres du Conseil communautaire **ACCEPTENT** la signature de la convention cadre ci-dessus avec la Chambre d'Agriculture, à l'unanimité.

9. *DECHETS MENAGERS :*

● *Proposition d'évolution du service*

Le Conseil Communauté du 18 décembre 2014 a décidé de l'évolution du service Déchets ménagers en adoptant, notamment, l'ouverture des déchèteries de proximité situées à Buzancy, Le Chesne, Grandpré, Machault.

Ainsi depuis le 1^{er} mars dernier, ces déchèteries sont ouvertes ½ journée un samedi sur deux.

A la demande de certains élus et usagers, la commission Agriculture, Environnement, Déchets Ménagers et Eolien, lors de sa séance du 12/03 a étudié la possibilité d'ouvrir la déchèterie de proximité de Challerange.

L'ouverture de cet équipement, dans des conditions similaires, implique :

- L'aménagement d'un véhicule : 650 euros
- Un besoin en personnel à hauteur de 90 h par an : 2 000 euros
- Des frais de fonctionnement (frais de rotation de bennes supplémentaires, carburant, ...): 3 000 euros

Soit un cout annuel de l'ordre d'environ 5 000 euros.

La commission a émis un avis favorable à l'ouverture de la déchèterie de Challerange, ½ journée à raison d'un samedi sur deux, à compter de mai 2015 avec la volonté de maintenir la logique de maillage territorial, depuis plusieurs années établie.

Pour répondre à une question de la salle, Monsieur le Président indique qu'une étude sera menée en fin d'année portant sur la fréquentation et envisager les conditions d'ouverture futures.

Les membres du Conseil communautaire ACCEPTENT l'ouverture de la déchèterie de Challerange, ½ journée à raison d'un samedi sur deux, à compter de mai 2015 et ainsi modifier le règlement de service, à l'unanimité.

● *Avenant au marché de bennes de déchèterie*

Un avenant au marché de mise à disposition de bennes de déchèterie, collecte et transport des bennes des déchets issus de déchèteries, confié à URBASER, est rendu nécessaire pour tenir compte de la fermeture de certains centres de tri et la réorganisation des centres de tri ardennais par VALODEA (Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ardennais) et des rotations de bennes à prévoir le samedi pour Challerange.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer un avenant au marché de bennes de déchèterie attribué à la société Urbaser, par la délibération 2013/58 du conseil communautaire.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil communautaire APPROUVENT la signature de l'avenant de mise à disposition de bennes de déchetterie, collecte et transport des déchets issus de la déchetterie, avec URBASER, à l'unanimité.

10. *CENTRE AQUATIQUE :*

● *Autorisation de signature d'un avenant*

Monsieur Maël FOURRIER-DAVID explique que dans le cadre du marché de travaux de construction du centre aquatique, un avenant n°1 au lot n°13 « Traitement d'eau » est rendu nécessaire par la modification des jeux d'eau prévus initialement dans les conditions suivantes :

Titulaire du marché : AQUA TECH

Objet du marché : Modification des jeux d'eau prévus initialement,

Montant du marché initial : 400 200 € HT

Montant révisé du marché : 438 490 € HT soit une plus-value de 38 290 euros HT, + 9,57 %

Madame Agnès MERCIER s'interroge sur la durée de vie de ces jeux d'eau, à laquelle Monsieur Maël FOURRIER-DAVID répond que la garantie décennale s'exerce sur ce type d'équipements.

Après présentation des différents jeux proposés, les membres du Conseil communautaire APPROUVENT la signature de l'avenant N°1 au lot 13 « Traitement d'eau », par 91 voix POUR et 2 voix CONTRE.

● Autorisation de signature d'une convention de servitudes avec ERDF pour l'implantation du poste de transformation

Monsieur Maël FOURRIER-DAVID propose au Conseil communautaire d'autoriser la signature d'une convention « type » de servitudes entre la 2C2A et ERDF pour permettre l'implantation du poste de transformation.

Les membres du Conseil communautaire AUTORISENT la signature de la convention de servitude avec ERDF, à l'unanimité.

11. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Tony BESANCON souhaite connaître les effets de la prise de compétence Eau et assainissement sur la dotation d'intercommunalité.

Monsieur le Président répond qu'il est impossible à l'heure actuelle de répondre à cette question.

Monsieur Tony BESANCON demande également si la 2C2A a pour objectif de prendre la compétence PLUi. Monsieur le Président explique que cela sera une question à débattre au prochain Conseil communautaire.

Monsieur Michel MEIS souhaite qu'une réflexion soit menée sur l'évolution du périmètre de la 2C2A compte tenu des nouvelles répartitions cantonales.

Monsieur le Président répond que la problématique du canton d'Attigny l'obligera à déposer une motion de récupération en commission départementale de coopération Intercommunale. Ce sujet est extrêmement délicat car il s'agit d'un démantèlement de territoire qui peut donner la même idée à d'autres territoires.

Monsieur Frédéric COURVOISIER-CLEMENT insiste sur le fait qu'il faudra une très forte volonté de la part de la CDCI afin que des changements s'opèrent. Monsieur le Président évoque aussi le fait des syndicats qui vont être amenés à disparaître prochainement.

Une question est posée dans la salle portant sur les suites données à l'enquête de mutualisation, sur les secrétariats de mairies notamment. Le Président précise que le schéma de mutualisation doit être approuvé pour décembre 2015 et que ce sujet reviendra prochainement puisqu'un bureau d'étude va être recruté dans les semaines à venir pour cela.

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Président informe les élus que le prochain Conseil communautaire aura lieu le 20 mai prochain. Il lève la séance à 21h40.

Fait à Vouziers, le 20/04/2015

Le secrétaire de séance

Raoul MAS

Le Président

Francis SIGNORET

